

2024

Rapport de
gestion

APG|SGA

DREAM BIG.
DO BIG.

Sunrise



L'exercice en un coup d'oeil

- Augmentation marquée du résultat du groupe.
- Légère augmentation des revenus publicitaires dans un contexte exigeant.
- Développement ciblé de l'offre de prestations numériques.
- Dividende de CHF 12 par action pour l'exercice 2024.
- Recommandation de dividende pour les exercices 2025 et 2026 avec distribution de 100% du bénéfice net consolidé, mais au moins un dividende de CHF 12 par action.

Principaux chiffres clés

Revenus publicitaires
en CHF

326.9 millions

EBIT
en CHF

36.5 millions

Evolution de l'action APG|SGA 2024
en CHF



Chiffres clés Groupe APG|SGA
en 1000 CHF

	2024	2023	Variation
Revenus publicitaires	326 945	325 632	0.4 %
- Suisse	311 795	311 292	0.2 %
- International	15 150	14 340	5.6 %
Recettes d'exploitation	332 826	328 758	1.2 %
EBITDA	46 175	41 980	10.0 %
- en % des recettes d'exploitation	13.9 %	12.8 %	
EBIT	36 530	31 789	14.9 %
- en % des recettes d'exploitation	11.0 %	9.7 %	
Résultat net du groupe	30 275	26 815	12.9 %
- en % des recettes d'exploitation	9.1 %	8.2 %	
Cash flow provenant des activités d'exploitation	40 986	35 042	17.0 %
Cash flow disponible ¹	37 345	31 325	19.2 %
Investissements immobilisations corporelles	9 264	5 277	75.6 %
- supports publicitaires	6 024	2 737	120.1 %
- autres immobilisations	3 240	2 540	27.6 %
Bénéfice par action, en CHF	10.10	8.95	12.8 %

¹ Cash flow provenant des activités d'exploitation (cash flow opérationnel) kCHF 40 986 (exercice précédent kCHF 35 042) moins le cash flow provenant des investissements kCHF 3 641 (exercice précédent kCHF 3 717), (voir page 53 Flux de trésorerie consolidés)

Sommaire

4-5	Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO
6-7	Rapport financier
8	Les chiffres clés
9	Evolution de l'action
10-19	Evolution des affaires
20-29	Gouvernement d'entreprise
30-35	Rapport de rémunération
36-37	Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération
38-49	Responsabilité sociale de l'entreprise
50-53	Extrait du rapport financier
54	Sources, échéances

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Evolution positive des affaires dans un environnement exigeant

APG|SGA a pu légèrement augmenter son chiffre d'affaires par rapport à un exercice précédent dynamique, stimulé en outre par les élections fédérales en Suisse. Ce résultat a été obtenu malgré un environnement conjoncturel toujours exigeant et une retenue sensible sur le marché publicitaire suisse, notamment au second semestre. Si l'on avait tenu compte de la disparition des activités liées aux zones de promotion des CFF, l'évolution du chiffre d'affaires aurait été globalement encore plus positive.

Grâce à ses prestations, APG|SGA marque de son empreinte la publicité extérieure qui, grâce à ses qualités convaincantes de média publicitaire largement accepté, digne de confiance, à forte pénétration et efficace, a pu continuer à augmenter sa part de marché dans le mix média en 2024.



« APG|SGA affiche un bilan solide et est parfaitement positionnée pour continuer à fournir des performances opérationnelles convaincantes dans les années à venir. »

Daniel Hofer
Président du Conseil d'administration, APG|SGA



« Nos collaborateurs s'engagent avec un grand savoir-faire et offrent à nos partenaires commerciaux – notamment en cette année anniversaire – des produits et des services convaincants. »

Markus Ehrle
Chief Executive Officer, APG|SGA

L'activité numérique hors domicile a continué à se développer de manière positive. Dans ce domaine, l'offre de prestations numériques et programmatiques continue d'être renforcée de façon ciblée. En outre, des mesures d'optimisation des processus, des coûts et de l'organisation sont constamment mises en œuvre pour prendre en compte la nature à court terme de la planification et de l'exécution des campagnes publicitaires, tout en tirant systématiquement parti des opportunités offertes par la numérisation croissante et les avancées technologiques.

Changement au sein du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise

Lors de l'Assemblée générale d'APG|SGA SA du 25 avril 2024, tous les membres du Conseil d'administration soumis à réélection ont été confirmés pour une année supplémentaire. Le Conseil d'administration se compose de Daniel Hofer (président), Xavier Le Clef (vice-président), David Bourg, Maya Bundt, Jolanda Grob et Markus Scheidegger. Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger ont été réélus au comité de rémunération du Conseil d'administration.

Lors de l'Assemblée générale de 2025, tous les membres actuels du Conseil d'administration se présenteront pour une réélection. En outre, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Felix Graf, CEO de la NZZ, désormais l'actionnaire le plus important, comme nouvel administrateur.

Le 1^{er} mars 2024, Nico Benz-Müller a rejoint APG|SGA en tant que nouveau CFO et a remplacé Beat Hermann, dont les rapports de travail ont cessé fin avril 2024.

Mise en œuvre systématique de la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise

Le 21^e rapport de durabilité d'APG|SGA a été publié en mai 2024. Le rapport souligne qu'APG|SGA est en bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques ambitieux et fournit des renseignements encore plus détaillés que jusqu'à présent sur l'état des mesures mises en œuvre ainsi que sur les objectifs et les initiatives dans le cadre de la stratégie globale de responsabilité sociale de l'entreprise. Le rapport constitue une étape importante à plus d'un titre. Il explique comment l'entreprise répond aux exigences croissantes en matière d'activités commerciales durables et de transparence et souligne le rôle de chef de file d'APG|SGA. En outre, la certification EcoEntreprise a été obtenue en juin 2024 à l'issue d'un audit externe indépendant. Ce certificat atteste de prestations exemplaires dans le domaine du développement durable avec extension à la responsabilité sociale.

La NZZ, un nouvel actionnaire bienvenu

Le 13 juin 2024, l'Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung (NZZ) a acquis une participation de 25% auprès de JCDecaux SE et Pargesa Asset Management SA. Avec son exigence de qualité élevée, son orientation à long terme et axée sur les valeurs ainsi que ses excellentes connaissances des affaires suisses, la NZZ est, du point de vue du Conseil d'administration, un nouvel actionnaire bienvenu au sein d'APG|SGA. JCDecaux SE, avec 16.44%, et Pargesa Asset Management SA, avec 13.86%, restent des actionnaires importants de la société.

Poursuite d'une politique de dividendes favorable aux actionnaires

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 12 par action pour l'exercice 2024. Le Conseil d'administration est convaincu que les perspectives pour APG|SGA et le marché hors domicile restent très positives. Parallèlement, la société dispose d'un bilan solide et est parfaitement positionnée pour continuer à assurer un résultat d'exploitation convaincant dans les années à venir. C'est sur ces bases qu'une politique de dividendes favorable aux actionnaires doit être rendue possible dans les années à venir. Le Conseil d'administration a donc l'intention, si la marche des affaires le permet, de proposer aux Assemblées générales annuelles respectives pour les exercices 2025 et 2026 le versement de 100% du bénéfice net consolidé, mais au moins un dividende de CHF 12 par action.

Une position forte sur le marché et des perspectives positives au-delà de l'année anniversaire

En 2025, APG|SGA fêtera un anniversaire remarquable : 125 ans d'histoire marquante et d'innovation continue dans les domaines de la publicité extérieure classique et de la publicité extérieure numérique. Fondée en 1900 à Genève, la société APG|SGA, cotée en bourse depuis 1904, s'est imposée au fil des décennies comme le numéro un du marché suisse de la publicité extérieure. Forte d'une solide tradition dans la mise à disposition, la commercialisation et la gestion de surfaces publicitaires de haute qualité ainsi que de mobilier urbain dans l'espace public, APG|SGA a toujours su s'adapter à l'évolution des besoins du marché et des technologies et poser de nouveaux jalons.

Aujourd'hui, APG|SGA et ses filiales en Suisse et en Serbie proposent un large portefeuille de plus de 140 000 surfaces publicitaires numériques et classiques au total, qui aident les annonceurs internationaux, nationaux et locaux à atteindre efficacement leurs groupes cibles. Nous sommes une entreprise de médias hors domicile moderne et nous sommes confiants de pouvoir continuer à consolider notre position de numéro un du marché et de l'innovation malgré des conditions conjoncturelles exigeantes et une concurrence intense. La position concurrentielle d'APG|SGA sur le marché publicitaire sera encore renforcée, notamment

grâce au développement systématique du portefeuille de prestations numériques et à l'extension ciblée des solutions de données et de technologie publicitaire.

Parallèlement, APG|SGA est un partenaire contractuel fiable pour les villes, les communes, les entreprises de transport ainsi que les propriétaires fonciers privés, en leur proposant des services durables et de haute qualité.

C'est en tout cas avec fierté que nous jetons un regard en arrière sur notre histoire, tout en étant pleins d'énergie pour continuer à façonner l'avenir de la publicité extérieure avec des solutions et des technologies innovantes. Pour les annonceurs, les médias extérieurs resteront à l'avenir un élément important de la planification de la communication, lorsqu'il s'agit de réaliser des campagnes de stratégie de marque ou de promotion des ventes réussies. La pénétration, l'impact, le bilan CO₂ le plus avantageux et le meilleur rapport qualité/prix parmi les médias publicitaires font de la publicité extérieure un instrument indispensable dans le mix média pour les annonceurs et leurs agences, et ce également à l'avenir. La mobilité et la croissance démographique prévisible sont d'autres facteurs positifs pour un gain d'importance durable.

Nous remercions ici nos collaboratrices et collaborateurs de tous les secteurs de l'entreprise, qui s'engagent avec un grand savoir-faire et une grande efficacité pour assurer le succès futur des médias extérieurs et d'APG|SGA, et qui offrent à nos partenaires du marché – également en cette année d'anniversaire – des produits et des prestations de service convaincants.

Au nom du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise, nous remercions également nos annonceurs, nos concédants et nos autres partenaires commerciaux de leur bonne collaboration, et tout particulièrement nos actionnaires de leur confiance en notre société.



Daniel Hofer
Président du Conseil
d'administration



Markus Ehrle
Chief Executive Officer

Rapport financier

Groupe APG|SGA

Au cours de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 0.4% pour atteindre CHF 326.9 millions. Avec CHF 1.8 million, les revenus immobiliers se situent au niveau de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation s'élèvent à CHF 4.0 millions et comprennent le bénéfice de la vente d'un bien immobilier et les gains de cession d'immobilisations corporelles devenues inutiles. Il en résulte un produit d'exploitation de CHF 332.8 millions pour l'exercice 2024, ce qui correspond à une augmentation de 1.2% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de redevances et de commissions par rapport aux revenus publicitaires ont diminué au cours de l'exercice. La disparition des activités des zones de promotion des CFF ainsi qu'une meilleure exploitation de certains contrats de concession ont entraîné cette réduction. Les charges de personnel ont augmenté de 0.9% par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison d'adaptations salariales générales et fondées sur les prestations ainsi que de coûts liés au personnel temporaire. Les charges d'exploitation et d'administration ont augmenté de 2.6% au cours de l'exercice. L'augmentation des coûts de marketing, de conseil et d'énergie a influencé cette évolution des coûts.



« Le cash flow disponible a pu être considérablement augmenté malgré l'augmentation des investissements dans des projets de croissance numérique. La situation financière est très solide. »

Nico Benz-Müller
Chief Financial Officer, APG|SGA

Au cours de l'exercice 2024, l'EBITDA a pu être augmenté de 10.0% pour atteindre CHF 46,2 millions. L'EBIT a augmenté de 14.9% à CHF 36.5 millions pour l'exercice 2024, ce qui correspond à une marge EBIT de 11.0% pour l'exercice 2024 (exercice précédent : 9.7%). Pour l'exercice 2024, un résultat net de CHF 30.3 millions a été atteint (exercice précédent : CHF 26.8 millions), ce qui correspond à une augmentation de 12.9%.

Cash flow

Au cours de l'exercice 2024, un cash flow opérationnel de CHF 41.0 millions a été généré (exercice précédent : CHF 35.0 millions). Cela correspond à une augmentation de 17.0%. Après déduction du cash flow provenant des investissements de CHF 3.6 millions (exercice précédent : CHF 3.7), il en résulte un cash flow disponible de CHF 37.3 millions (exercice précédent : CHF 31.3 millions).

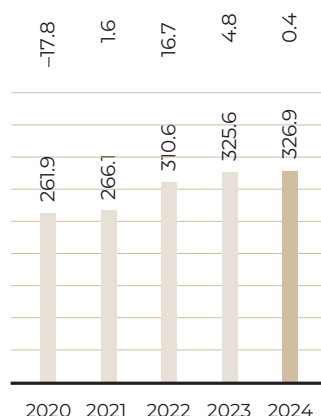
Bilan

Le total du bilan a augmenté de CHF 2.1 millions au cours de l'exercice 2024, pour atteindre CHF 193.2 millions. Cette augmentation s'explique par une hausse des liquidités et des placements à terme ainsi que des créances sur livraisons et prestations. La position de trésorerie nette s'élève à CHF 56.4 millions à la fin de l'exercice 2024, ce qui correspond à une augmentation de CHF 4.8 millions par rapport à la fin de l'exercice 2023. Les fonds propres s'élèvent à CHF 81.8 millions, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 42.3%.

Revenus publicitaires

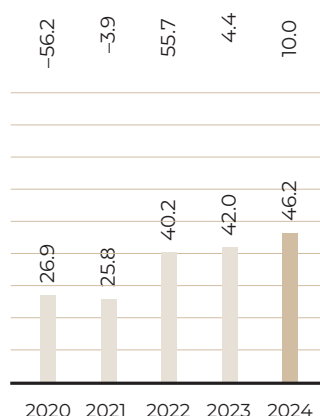
CHF millions

Variation par rapport à l'exercice précédent en %



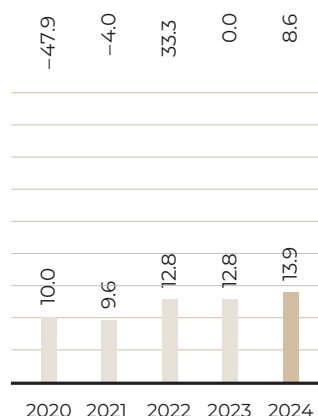
EBITDA

CHF millions



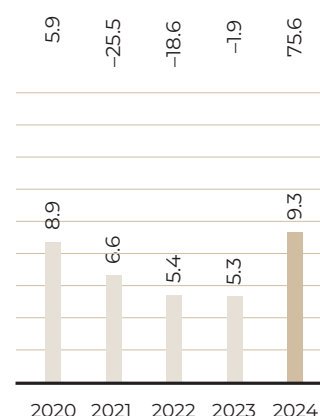
Marge EBITDA

Pourcentage des recettes d'exploitation



Investissements en immobilisations corporelles

CHF millions



Les chiffres clés

Groupe APG|SGA comparaison sur 5 ans

		2024	2023	2022	2021	2020
Bilan						
Immobilier	CHF millions	24.5	25.1	25.9	27.4	29.1
Supports publicitaires	CHF millions	18.0	17.1	20.0	22.4	23.5
Actif circulant	CHF millions	120.3	116.9	108.9	128.6	121.2
Liquidités nettes	CHF millions	56.4	51.6	53.3	72.4	66.3
Capitaux propres	CHF millions	81.8	83.9	91.2	101.7	89.4
Total du bilan	CHF millions	193.2	191.1	189.4	215.5	205.3
– Variation exercice précédent		1.1%	0.9%	-12.1%	5.0%	6.4%
Compte de profits et pertes						
Revenus publicitaires	CHF millions	326.9	325.6	310.6	266.1	261.9
– Suisse	CHF millions	311.8	311.3	297.2	251.6	250.9
– International	CHF millions	15.2	14.3	13.4	14.6	11.0
Recettes d'exploitation (RE)	CHF millions	332.8	328.8	314.1	269.5	269.5
Redevances et commissions	CHF millions	195.4	196.8	190.4	169.7	164.6
	en % RE	58.7%	59.9%	60.6%	63.0%	61.1%
Frais de personnel	CHF millions	58.5	58.0	53.1	48.4	51.4
	en % RE	17.6%	17.6%	16.9%	18.0%	19.1%
Amortissements des immobilisations corporelles	CHF millions	7.9	8.5	9.1	9.0	9.3
	en % RE	2.4%	2.6%	2.9%	3.3%	3.4%
Amortissements des immobilisations incorporelles	CHF millions	1.7	1.7	1.7	1.5	1.3
	en % RE	0.5%	0.5%	0.5%	0.6%	0.5%
EBITDA	CHF millions	46.2	42.0	40.2	25.8	26.9
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF millions	36.5	31.8	29.4	15.3	16.3
Résultat net du groupe	CHF millions	30.3	26.8	23.4	12.7	13.2
Flux de trésorerie						
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF millions	41.0	35.0	18.3	10.6	32.7
Cash flow disponible	CHF millions	37.3	31.3	14.0	5.5	25.8
Ratios						
Marge EBITDA	en % RE	13.9%	12.8%	12.8%	9.6%	10.0%
Résultat d'exploitation (marge EBIT)	en % RE	11.0%	9.7%	9.4%	5.7%	6.1%
Résultat net du groupe	en % RE	9.1%	8.2%	7.4%	4.7%	4.9%
Cash flow provenant des activités d'exploitation	en % RE	12.3%	10.7%	5.8%	3.9%	12.1%
ROE		36.5%	30.6%	24.2%	13.3%	15.9%
Investissements						
Supports publicitaires	CHF millions	6.0	2.7	3.8	4.4	7.8
Autres immobilisations corporelles	CHF millions	3.2	2.5	1.6	2.2	1.1
Immobilisations incorporelles et financières	CHF millions	0.1	0.2	0.1	7.2	0.0
Collaborateurs (Base : équivalent plein temps 100%)		475	490	481	483	491

Explication des termes financiers voir page 53

Evolution de l'action

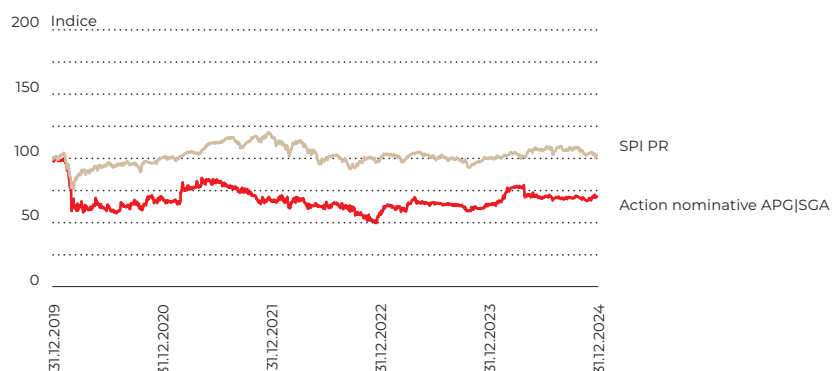
		2024	2023	2022	2021	2020
Chiffres clés par titre						
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF	12.19	10.61	9.80	5.13	5.45
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF	13.68	11.70	6.09	3.54	10.90
Résultat net du groupe	CHF	10.10	8.95	7.81	4.23	4.42
Capitaux propres actionnaires APG SGA SA	CHF	27.30	28.00	30.46	33.98	29.84
Distribution	CHF	12.00 ²	11.00	11.00	11.00	0.00
Taux de distribution ¹		118.8 %	122.9 %	140.8 %	260.0 %	0.0 %
Données relatives au cours						
Cours boursier haut/bas	CHF	226.0/176.5	200.0/158.0	203.0/141.5	247.5/178.0	288.5/155.2
Cours boursier en fin d'année	CHF	199.5	183.0	160.5	199.0	197.4
Rendement de la distribution ³		6.0 %	6.0 %	6.9 %	5.5 %	0.0 %
Capitalisation boursière ³	CHF millions	597.8	549.0	481.5	597.0	592.2
– par rapport aux capitaux propres		7.3	6.5	5.3	5.9	6.6
– par rapport aux recettes d'exploitation		1.8	1.7	1.5	2.2	2.2
P/E ratio ³		19.8	20.4	20.6	47.0	44.7

¹ Distribution sur actions propres incluse

² Proposition à l'Assemblée générale

³ Base cours boursier au 31.12.

Evolution du cours depuis le 31 décembre 2019



Source : SIX Swiss Exchange AG

Evolution des affaires

SUISSE

Dans un contexte de marché extrêmement difficile, les revenus publicitaires ont atteint CHF 311.8 millions, soit une très légère hausse de 0.2% par rapport à l'année précédente. Ce résultat positif a pu être atteint malgré la disparition des chiffres d'affaires des zones de promotion des CFF et le recul des chiffres d'affaires dans le domaine de la publicité politique (élections fédérales en 2023), ainsi que la conjoncture et le climat de consommation toujours moroses, qui, après un début d'année positif, se sont répercutés à partir de mai sur l'évolution du chiffre d'affaires publicitaire d'APG|SGA, mais aussi sur l'ensemble du marché.

C'est ce que montre un coup d'œil sur les statistiques de Media Focus pour la Suisse, qui indiquent un recul global de 0.6% des dépenses publicitaires brutes sur le marché publicitaire classique par rapport à l'année précédente. L'évolution positive par rapport à l'ensemble du marché montre la force de la publicité extérieure (numérique) en tant que média, mais aussi et surtout du portefeuille de prestations convaincant de notre entreprise.

Les chiffres d'affaires d'APG|SGA continuent toutefois d'évoluer positivement, principalement dans le domaine des supports publicitaires numériques. Cette croissance robuste s'explique d'une part par le fait que nous mettons à la disposition des annonceurs un portefeuille numérique croissant et, d'autre part, par le fait que les annonceurs et leurs agences apprécient le court terme et la souplesse ainsi que les possibilités programmatiques lors de la réservation et de la diffusion de campagnes de publicité extérieure numérique.

Dans l'ensemble, les chiffres d'affaires annuels d'APG|SGA ont évolué de manière stable dans la grande distribution et les chaînes de magasins, ainsi que dans les banques. Les secteurs de l'assurance, des télécommunications et de l'automobile ont investi avec un peu plus de retenue en 2024, tandis que les secteurs de la culture, des loisirs/du tourisme, des caisses maladie, des boissons et de l'habillement ont enregistré une croissance significative de leur chiffre d'affaires.

Une base de clients large et stable

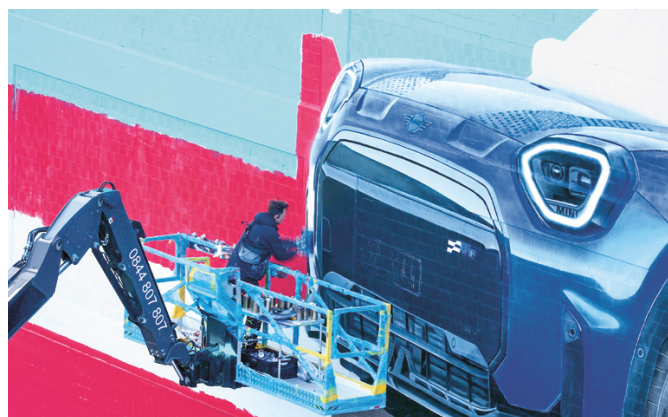
Le nombre d'annonceurs actifs au cours de l'exercice de référence est passé de 8 800 à 9 100. Parmi eux, 85% ont une orientation locale/régionale. Environ 30 000 campagnes ont été réalisées en commun avec l'ensemble de la base de clients. Dans ce contexte, l'affiche classique, analogique, aux formats standard, continue de jouer un rôle important. Ainsi, notre organisation logistique performante a permis à elle seule de traiter ou de poser environ 780 000 sujets d'affiches chez la Société Générale d'Affichage SA.

Outre les formats de produits classiques et le numérique hors domicile, les formats spéciaux et les réalisations particulières restent très appréciés des annonceurs. APG|SGA a ainsi enregistré une croissance significative de son chiffre d'affaires avec les MegaPoster. Les revenus publicitaires dans les transports publics et à l'aéroport ont également augmenté par rapport à l'année précédente.



« Nous sommes toujours à la recherche de solutions novatrices. Les artistes de Wand AG ont créé une fresque murale publicitaire pour MINI Schweiz qui a suscité un grand enthousiasme, tant lors de sa création que pour le résultat final. »

Marcel Baumann
Chief Key Account Management, APG|SGA



En haut : Les MegaPoster, installés à des emplacements stratégiques, sont très appréciés et provoquent toujours un effet saisissant.

En bas : La plus grande fresque murale publicitaire de Suisse a été réalisée à Zurich. Une œuvre d'art de 450 m².



Croissance du chiffre d'affaires grâce à l'extension de l'offre et à la souplesse dans le domaine de la publicité extérieure numérique

Les chiffres d'affaires réalisés sur nos espaces publicitaires numériques – désormais 2 767 – ont connu une évolution positive. Au cours de l'exercice sous revue, l'offre numérique a encore été massivement développée. Au total, plus de 250 nouveaux City ePanels, Rail ePanels et Mountain ePanels ont été mis en service sur des sites de premier ordre dans toute la Suisse. Le numérique hors domicile (DOOH) offre aux annonceurs la possibilité de diffuser leurs messages publicitaires à court terme, de manière souple et en fonction du groupe cible.

Le numérique hors domicile programmatique (PDOOH) permet des diffusions précises en lieu et en temps, orientées vers des groupes cibles, répondant ainsi à la demande croissante des annonceurs. Afin d'atteindre encore mieux et plus efficacement les objectifs de communication de ses clients, APG|SGA a lancé au début de l'année une offre fondée sur les données avec 18 segments de groupes cibles différents. Les annonceurs peuvent utiliser cette possibilité supplémentaire pour s'adresser de manière encore plus individuelle à leurs groupes cibles potentiels. Ainsi, les écoliers, les étudiants, les sportifs d'hiver ou d'été, les personnes ayant un intérêt pour la beauté et la santé, l'art, la culture ou les voyages peuvent être sélectionnés de manière ciblée en fonction de leurs habitudes de déplacement. La publicité est donc diffusée au bon moment et au bon endroit sur les ePanels et eBoards d'APG|SGA. Au cours de l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires a augmenté de 38% avec environ 460 campagnes programmatiques. Le traitement s'effectue via la SSP (Supply Side Platform) VIOOH. Au total, plus de 513 millions d'impressions ont été livrées sur nos écrans numériques.



« McDonald's a utilisé la méthode DCO, à la technologie avancée, avec des diffusions en temps réel et a réussi à atteindre les groupes cibles. Une campagne intelligente a ainsi été réalisée pendant l'Euro de football en fonction des scores des matchs. »

Davide Paolillo
Programmatic Specialist, APG|SGA

Même sans l'option programmatique, APG|SGA propose l'offre numérique hors domicile la plus souple de Suisse. Nos annonceurs ont choisi dans une proportion de plus de 50% – en plus de l'offre numérique hors domicile classique éprouvée et appréciée (spot de 10 secondes dans une boucle de 60 ou 120 secondes) – la possibilité de concevoir leurs campagnes avec précision (diffusion souple sur les sites de leur choix et avec un engagement budgétaire individuel).

Une prospection active du marché personnalisée et des offres en libre-service

Pour la planification et le déroulement de campagnes de publicité extérieure réussies, les annonceurs et les nombreuses agences média et créatives peuvent compter sur les prestations de conseil et de service personnalisées et approfondies de 118 spécialistes de la vente et de la publicité extérieure répartis sur 16 sites du secteur Advertising Market.

En outre, nos clients disposent d'une plate-forme de commerce électronique performante, qui a connu un succès croissant au cours de l'exercice sous revue et qu'APG|SGA continue de développer. Ainsi, plus de 4 100 campagnes analogiques et numériques ont été planifiées et réservées en ligne via APG|SGA easy. L'ensemble de l'environnement est optimisé en permanence, de sorte que nos offres en libre-service deviennent encore plus attrayantes.



En haut : L'extension de l'offre numérique a été accélérée en collaboration avec les CFF. Le nouveau Rail ePanel à Thoune en est un exemple.

En bas : Au total, 250 ePanels ont été mis en service. Nous accordons une grande importance à la qualité des emplacements et à la réalisation. La photo montre un exemple à Montreux.



En haut : Les affiches classiques offrent une visibilité garantie dans les centres-villes. Sur la photo, trois des plus de 8 400 emplacements d'affichage APG|SGA en Suisse dans le format populaire F200.

En bas : Les Mountain ePanels les plus hauts d'Europe ont été mis en service sur le Jungfrauoch et touchent plus d'un million de visiteurs par an.



Une solution de média mobile intelligente en complément de la publicité extérieure

aymo, la solution de ciblage mobile exclusive d'APG|SGA, utilise les données en temps réel des principales applications suisses pour diffuser des annonces mobiles précises, délimitées géographiquement au mètre près. L'offre est le complément parfait de la publicité extérieure analogique et numérique – également pilotée géographiquement. Au cours de l'exercice sous revue, un contrat important a pu être renouvelé à long terme avec une application d'actualité suisse de premier plan.

Un portefeuille de contrats et d'offres très diversifié

Au total, APG|SGA dispose en Suisse d'un portefeuille stable et garanti à long terme de près de 7 000 contrats et partenariats avec les pouvoirs publics et les propriétaires fonciers privés. Dans le secteur d'activité Marché des partenaires, qui compte 40 collaborateurs répartis sur 12 sites, l'attractivité du portefeuille d'offres a encore pu être renforcée au cours de l'exercice sous revue et un grand nombre de partenariats importants ont été renouvelés, étendus ou remplacés.

De nouveaux contrats ont par exemple pu être conclus avec les centres commerciaux Sihlcity et Glatt, le centre commercial au chiffre d'affaires le plus élevé de Suisse, les Zermatt Bergbahnen, le Matterhorn Gotthard Bahn / Gornergrat Bahn ainsi que la Jungfrau Bahnen Management AG « Top of Europe ». Dans le cadre de ce renouvellement de contrat, les dix Mountain ePanels numériques les plus hauts d'Europe ont été installés sur le Jungfraujoch par APG|SGA.

Suite à une décision d'adjudication des transports publics de la ville de Zurich (VBZ), la place de la gare de Zurich fait à nouveau partie de notre portefeuille depuis le 1^{er} août 2024, avec 64 Premium F12L (affiches lumineuses) dans le plus long hall d'attente de tramway d'Europe.

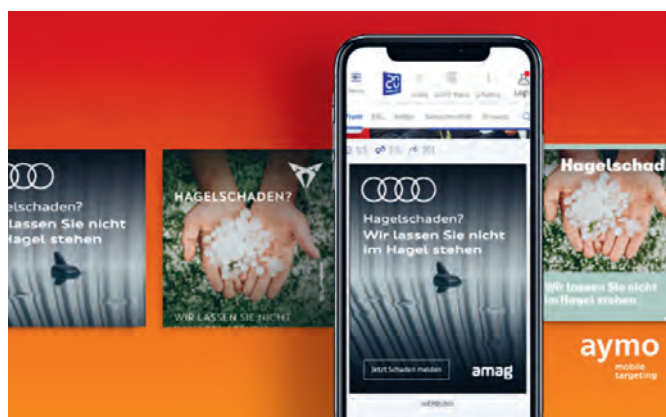
La collaboration avec la plus grande communauté de transport de Suisse, la communauté de transport zurichoise (ZVV), se poursuivra à plus long terme après un appel d'offres. La ZVV réunit 35 entreprises de transport sous une même enseigne et a transporté plus de 655 millions de passagers en 2023. APG|SGA continuera donc à proposer une offre large et attrayante de possibilités publicitaires – des surfaces arrière et des crêtes de toit aux habillages intégraux, en passant par les TrafficBoards, les cartons suspendus et les transparents sur vitre.

Dans le cadre d'un appel d'offres, la ville de Saint-Gall a décidé, sur la base de critères financiers, de confier la commercialisation d'une partie de ses surfaces d'affichage sur le domaine public à un concurrent au 1^{er} janvier 2025. Avec ses 135 F200L toujours en place à des emplacements de choix et plus de 300 surfaces F12 et F200 d'excellente qualité ainsi que 17 ePanels numériques, APG|SGA reste toutefois le principal prestataire dans la ville. Le tout est complété par un portefeuille unique dans toute l'agglomération ainsi que dans les transports publics dans le cadre du contrat avec les transports publics de Saint-Gall (VB SG).



« AMAG a misé sur un contact client au mètre près dans les régions suisses touchées par les intempéries. La publicité a été diffusée exclusivement en cas de grêle et placée de manière ciblée sur les smartphones du groupe cible grâce à aymo ReTarget. »

Nathalie Baumann
Online Campaign Manager,
aymo mobile targeting, APG|SGA



Les offres numériques associent publicité et communication urbaine

Au Tessin, six City ePanels double face ont été mis en service dans le centre-ville de Chiasso à l'automne 2024. Ils associent la communication urbaine interactive et des messages publicitaires. Grâce à un écran tactile, les passants peuvent naviguer sur l'une des pages et obtenir ainsi des renseignements actualisés et pertinents sur Chiasso. Les informations sur les heures d'ouverture, les hôtels, les manifestations, les musées et les plans des environs de Google Maps peuvent être sélectionnée en touchant l'écran lui-même et téléchargées sur le smartphone via un code QR. D'autre part, les annonceurs peuvent diffuser leurs campagnes en les animant facilement. APG|SGA contribue ainsi à l'information publique tout en offrant des possibilités publicitaires attrayantes dans des lieux très fréquentés. Avec les 27 ePanels déjà existants dans les principales villes de Bellinzzone, Lugano, Locarno et Ascona ainsi que les 120 TrafficMedia-Screens des TPL, APG|SGA propose – outre le plus grand portefeuille analogique – une offre numérique aussi attrayante qu'exclusive pour les annonceurs du Tessin.

Swissplakat avec un objectif clair

Notre filiale Swissplakat AG, qui se concentre sur un portefeuille purement analogique et de haute qualité dans certaines régions de Suisse alémanique, a enregistré un léger recul de son chiffre d'affaires durant l'exercice sous revue – en raison de la disparition des chiffres d'affaires dans le domaine de la publicité politique. Indépendamment de cela, l'évolution de l'activité montre que la focalisation sur une offre comprenant des surfaces frontales dans les formats classiques F12 et F200 – associée à une présence locale, à des prestations de service telles que l'impression d'affiches et à un outil de réservation en ligne modernisé – continue de faire ses preuves, même dans le secteur de l'affichage analogique.



« Pour le client rivella, nous avons pu réaliser une campagne qui montre de manière impressionnante l'interaction entre les différentes offres d'APG|SGA et garantit une pénétration et un impact élevés. »

Raffaello Giorgio
Key Account Management, APG|SGA



En haut : Dans le centre-ville de Chiasso, des écrans City ePanels double face ont été mis en service. Ils associent la communication interactive de la ville à des messages publicitaires accrocheurs.

En bas : Les affiches analogiques, comme ici une affiche de Swissplakat, offrent une visibilité à 100% et constituent une affirmation forte et confiante dans l'espace public.



SERBIE

A l'étranger, APG|SGA opère avec succès en Serbie, où elle réalise 4.6% du chiffre d'affaires du groupe.

Alma Quattro – c'est le nom de la société locale basée dans la capitale Belgrade – a fêté ses 30 ans d'existence en 2024. Depuis le début de ses activités, la société est clairement le numéro un du marché dans le pays, avec aujourd'hui près de 50% de parts de marché. L'inventaire publicitaire comprend aussi bien des panneaux d'affichage classiques que des panneaux d'affichage géants, des panneaux rétroéclairés, des panneaux déroulants, des colonnes Morris ainsi que des panneaux lumineux numériques et des panneaux d'affichage grand format. Au total, Alma Quattro dispose de plus de 4 700 espaces publicitaires situés à des endroits très attractifs dans 30 villes du pays, principalement dans les agglomérations de Belgrade, Novi Sad et Niš.

Au cours de la période considérée, les recettes publicitaires en monnaie locale ont augmenté de 7.6% par rapport à l'exercice précédent grâce à un taux d'occupation nettement plus élevé. En raison de l'affaiblissement du dinar, les recettes publicitaires n'ont toutefois augmenté que de 5.6% en francs suisses, passant à CHF 15.2 millions.

La procédure que nous avons engagée devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) à Washington, D.C., contre l'Etat serbe pour violation de l'accord de protection des investissements entre la Suisse et la Serbie s'est poursuivie comme prévu. Une décision est attendue pour 2025.



« Nous pouvons nous retourner sur 30 années extrêmement fructueuses. Avec notre portefeuille de plus de 4 000 surfaces publicitaires, nos innovations et notre numérisation, nous continuerons à marquer la publicité extérieure serbe à l'avenir. »

Sanja Pešić
Chief Executive Officer, Alma Quattro



En haut : Campagne créative de P&G à Belgrade en juin 2024. Une colonne Morris entièrement habillée en spray déodorant.

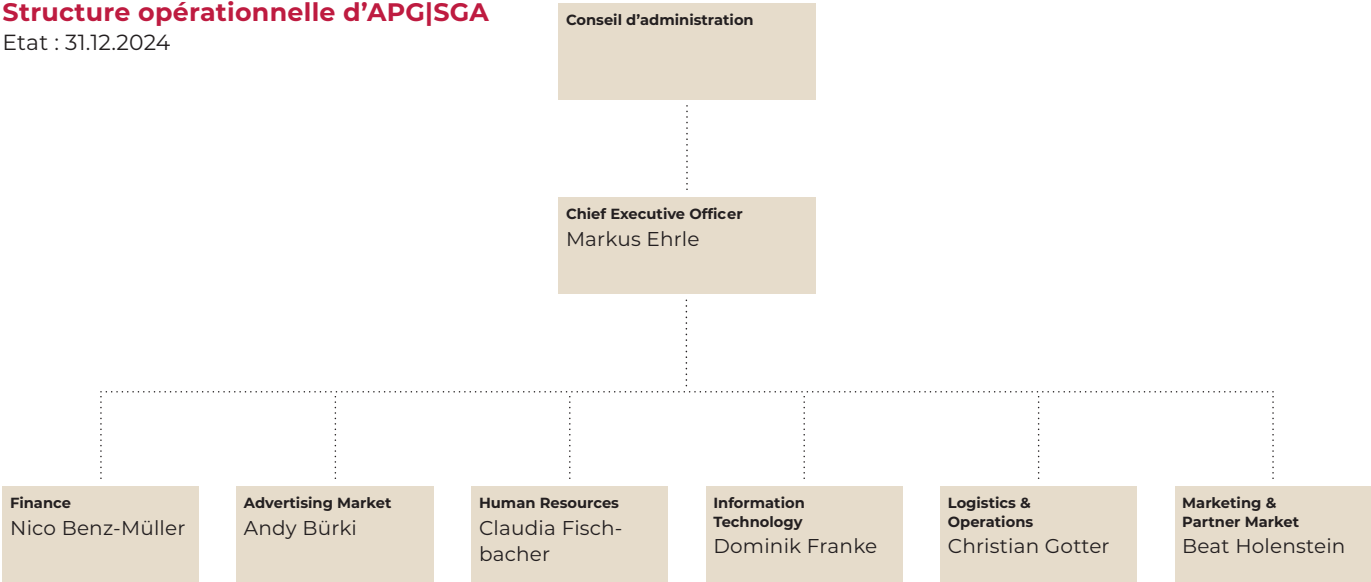
En bas : Campagne de nouvel an innovante d'un organisateur de paris à Belgrade sur un panneau rétroéclairé 4 x 3.



Gouvernement d'entreprise

Structure opérationnelle d'APG|SGA

Etat : 31.12.2024



Structure du groupe et actionnariat

Introduction

Les principes et règles relatifs à la direction et au contrôle de l'ensemble du groupe APG|SGA sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine régulièrement ces documents et, le cas échéant, les adapte aux circonstances nouvelles. Les statuts d'APG|SGA SA peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch/statuts. Le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration peuvent être consultés sous www.apgsga.ch/corporate-governance. Les informations présentées ici sont conformes à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise de la SIX Swiss Exchange.

Société cotée

Société, siège social : APG SGA SA, Genève
Capitalisation boursière au 31.12.2024 : CHF 598.5 millions
Lieu de cotation : SIX Swiss Exchange
Numéro de valeur : 1 910 702
ISIN : CH0019107025
Symbole : APGN

Sociétés du groupe

La liste des sociétés du groupe se trouve dans le rapport financier (cf. page 54) à la page 27.

Participations croisées

Le groupe APG|SGA n'a aucune participation croisée avec d'autres sociétés concernant les voix ou le capital.

Actionnaires importants¹

	Actions selon déclarations au 31.12.2024	en %	Actions selon déclarations au 31.12.2023	en %
Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung, Zurich (CH)	750 000	25.00 ⁴		
JCDecaux SE, Neuilly-sur-Seine (FR) ²	493 101	16.44 ⁴	900 000	30.00 ⁴
Pargesa Asset Management SA, Luxembourg (LU) / Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Breda (NL) ³	415 787	13.86 ⁴	758 888	25.30 ⁴
Pictet Asset Management SA, Genève (CH)	153 864	5.13 ⁴	160 620	5.35 ⁴
UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle (CH)	108 167	3.61 ⁴	70 524	2.35 ⁴
Polymedia Holding AG, Markus et Andreas Scheidegger, Berne (CH)	98 850	3.30 ⁴	98 751	3.29 ⁴

¹ Au moins 3% du capital-actions, sous forme d'actions et/ou de droits d'acquisition ou d'aliénation d'actions. Ces informations se fondent sur les déclarations des actionnaires conformément aux art. 120 ss de la LIMF jusqu'au 31.12.2024, sous réserve d'indications divergentes. Toutes les notifications publiées se trouvent sur <https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html>.

² JCDecaux SE, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (FR), est contrôlée par JCDecaux Holding, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (FR), dont les actionnaires sont :
– la famille Decaux, soit Jean-François Decaux, Londres (GB), Jean-Charles Decaux, Neuilly-sur-Seine (FR), Jean-Sébastien Decaux, Milan (IT), Jean-Pierre Decaux, Paris (FR) et Danielle Decaux, Neuilly-sur-Seine (FR) ;
– JFD Investissements, Luxembourg (LU) et JFD Participations, Luxembourg (LU), sociétés entièrement contrôlées par Jean-François Decaux ;
– Open 3 Investimenti, Uccle (BE), société entièrement contrôlée par Jean-Sébastien Decaux.

³ L'ayant droit économique est Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Breda (NL). Pour plus de détails sur le rapport entre Stichting Administratiekantoor Bierlaire et Pargesa Asset Management, voir : <https://apgsa.ch/controllers/structure>

⁴ Nombre d'actions selon le registre des actions au 31.12.2024, resp. au 31.12.2023

Structure du capital

Capital ordinaire, autorisé et conditionnel

Au 31.12.2024, le capital-actions d'APG|SGA SA s'élève à CHF 7 800 000. Il est entièrement libéré et composé de 3 000 000 d'actions nominatives d'une valeur de CHF 2.60 chacune. Au 31.12.2024, APG|SGA SA ne dispose ni de capital autorisé ni de capital conditionnel.

Au 31.12.2024, les capitaux propres consolidés s'élevaient à CHF 81.8 millions (2023 : CHF 83.9 millions ; 2022: CHF 91.2 millions). Des détails relatifs à l'évolution des capitaux propres sont donnés dans les rapports de gestion correspondants : pour les exercices 2024/2023 page 52 du présent rapport, pour les exercices 2023/2022 page 48 du rapport 2023. Le Rapport de gestion 2023 peut être consulté sous www.apgsa.ch/rapport.

Actions, bons de participation et bons de jouissance

Les actions d'APG|SGA SA sont des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.60 par titre. A chaque action correspond une voix. Toutes les actions ouvrent droit au même dividende, hormis les actions propres qui ne donnent pas lieu à un versement. Aucun actionnaire ne bénéficie de droits préférentiels.

APG|SGA SA n'a émis ni bons de participation ni bons de jouissance.

Registre des actions

Toute action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix.

L'inscription avec droit de vote peut être refusée pour les motifs suivants :

- l'acquéreur, malgré la demande de la société, ne déclare pas expressément qu'il a acquis et détient les actions en son nom propre et pour son propre compte, qu'il n'existe aucun accord sur le rachat ou la restitution des actions correspondantes et qu'il supporte le risque économique lié aux actions, ou
- la reconnaissance de l'acquéreur pourrait empêcher la société de présenter la preuve requise par la législation fédérale concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Emprunts convertibles et options

Il n'a pas été émis d'emprunts convertibles. Il n'existe pas de programme d'options pour les collaborateurs ou les membres du Conseil d'administration.



Daniel Hofer



Xavier Le Clef

Conseil d'administration

Membres	Nationalité	Membre depuis	Expiration du mandat
Daniel Hofer (1963), président	CH	2014	2025
Xavier Le Clef (1976), vice-président	BE	2015	2025
David Bourg (1969)	FR	2023	2025
Maya Bundt (1971)	CH, DE	2020	2025
Jolanda Grob (1973)	CH	2020	2025
Markus Scheidegger (1965)	CH	2000	2025

Secrétariat général

Julia Gerdes

Daniel Hofer

Président, administrateur non exécutif.
Depuis 2014, membre du Group Executive Board de JCDecaux SE (FR) et CEO pour la région Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale, avec des filiales dans 14 pays. De 2010 à 2014 CEO d'APG|SGA SA. De 2006 à 2010, membre de la direction du groupe de médias NZZ et directeur de la maison d'édition NZZ AG. De 2002 à 2005, CEO de la division internationale et membre de la direction du groupe PubliGroupe SA. Auparavant, longue activité de direction dans le domaine de la commercialisation des médias en Suisse. Président, vice-président ou membre du conseil d'administration de différentes sociétés ou participations de JCDecaux SE. De 2011 à 2014 et depuis 2017, vice-président de l'association professionnelle internationale WOO (World Out of Home Organization, CH). Ancien membre du comité directeur de KS/CS Communication Suisse. De 2010 à 2017, président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse. De 2008 à 2012, président de l'IAA International Advertising Association, Swiss Chapter. Master of Business Administration (University of Rochester, US) et Doctorate of Business Administration (University of South Australia, AU).

Xavier Le Clef

Vice-président, administrateur non exécutif.
Depuis 2015, CEO de la Compagnie Nationale à Portefeuille CNP (BE). Depuis 2011, administrateur de la CNP. Entré à la CNP en 2006 avec la responsabilité de la gestion de plusieurs sociétés en portefeuille. De 2000 à 2006, manager en Belgique, France et Allemagne chez Arthur D. Little. Président ou membre du conseil d'administration de différentes participations cotées et non cotées de Frère-Bourgeois Holding (BE). Master of Business Economics (Solvay Brussels School of Economics and Management, BE) et Master of Business Administration (Vlerick Business

School, BE). Formation continue avec spécialisation en finance (Institut européen d'administration des affaires INSEAD, FR).

David Bourg

Administrateur non exécutif.
Depuis 2015, directeur général finances, systèmes d'information et administration et membre du directoire de JCDecaux SE (FR). De 2011 à 2014, directeur général pour le Moyen-Orient chez JCDecaux SE. De 2005 à 2011, directeur financier Asie chez JCDecaux SE. Entre chez JCDecaux SE en 2001 en tant que directeur des fusions-acquisitions et du développement. De 1995 à 2001 auditeur chez Deloitte à Paris (FR) et à Buenos Aires (AR). Président ou membre du conseil d'administration de différentes sociétés ou participations de JCDecaux SE. Majeure en finance et économie (Sciences Po Paris, FR) et maîtrise et diplôme d'études approfondies en économie appliquée et gestion et politique des organisations (Université Paris Dauphine-PSL, FR).

Maya Bundt

Administratrice non exécutive.
Administratrice à plein temps depuis 2022. De 2003 à 2022, diverses fonctions chez Swiss Re, notamment Cyber Practice Leader depuis 2021, Head Cyber and Digital Solutions depuis 2016 et auparavant Chief of Staff Group Strategy et Head IT Functional Management. De 2000 à 2003, Strategy Consultant au Boston Consulting Group. Membre du conseil d'administration de la Baloise depuis 2022, d'APG|SGA depuis 2020 et de Valiant depuis 2017. Depuis 2024, présidente du comité de pilotage pour la mise en œuvre de la cyberstratégie nationale du DDPS. Membre du conseil de fondation du Cyber Peace Institute depuis 2022 et responsable du Cyber Resilience Chapter de la Swiss Risk Association. Membre de la commission de cybersécurité de digitalswitzerland. Doctorat en sciences naturelles



David Bourg



Maya Bundt



Jolanda Grob



Markus Scheidegger

de l'environnement/physique des sols (EPF Zurich, CH) et diplôme de géoécologie (Université de Bayreuth, DE).

Jolanda Grob

Administratrice non exécutive.

Travaille depuis 2010 pour le Zurich Insurance Group où elle occupe différents postes de direction : Group Chief People Officer depuis juillet 2023, de 2018 à 2023 Chief Human Resources Officer Switzerland, de 2015 à 2018 Global HRBP, de 2010 à 2015 Global Head of Employee Research & Engagement. De 2005 à 2009, Head of International Learning, Development & Talent Management chez Amgen International. De 1999 à 2005, divers postes de direction des RH chez Coca-Cola, Unilever et Deloitte & Touche. MAS en coaching (FHNW, CH), master en psychologie et en pédagogie (université de Fribourg, CH). A suivi un Advanced Management Program à l'IESE Business School (Barcelone, ES), une formation en conseil d'administration à la Swiss Board School HSG (Saint-Gall, CH), Leadership à l'IMD (Lausanne, CH) et diverses autres formations continues.

Markus Scheidegger

Administrateur non exécutif.

Membre du conseil d'administration de plusieurs PME suisses. Depuis 2002, président du conseil d'administration d'Uldry AG. Depuis 1996, membre du conseil d'administration de Polymedia Holding AG. Depuis 1995, avocat indépendant. De 1993 à 1995, collaborateur juridique chez ATAG Ernst & Young AG au sein du département fiscalité et droit. Études de droit (Université de Berne, CH) avec obtention du diplôme d'avocat du canton de Berne.

Membres du Conseil d'administration, activités et intérêts

Le Conseil d'administration d'APG|SGA SA est composé de six membres, la part des femmes est de 33%.

En dehors des responsabilités qu'ils assument pour APG|SGA SA et, le cas échéant, pour d'autres sociétés ou entités du groupe, les membres du Conseil d'administration exercent d'autres fonctions, dont APG|SGA SA a été informée, au sein de corporations, fondations ou établissements importants suisses ou étrangers, ainsi que des fonctions officielles et mandats politiques.

Election et durée du mandat

Selon les statuts, le Conseil d'administration est composé de trois à sept membres. Ils sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an, au terme duquel ils sont rééligibles indéfiniment. Les administrateurs achèvent en principe leur mandat lors de l'Assemblée générale qui suit leur 71^{ème} anniversaire. Une prolongation au-delà de cette date est possible dans la mesure où elle permet d'assurer la continuité au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration vérifie régulièrement que les qualifications, les compétences et l'expérience de ses membres correspondent à ses besoins et aux exigences de son activité. Il lance à temps la recherche de nouveaux membres afin de garantir que les compétences requises et la diversité au sein de l'organe soient assurées. Se fondant sur sa matrice de compétences, le Conseil d'administration définit un profil d'exigences précis avec les qualifications, les aptitudes, l'expérience et les qualités souhaitées. Sur cette base, des recommandations sont émises pour l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

Organisation interne

Conformément à la législation et aux statuts, le Conseil d'administration est l'organe de direction le plus élevé du groupe. Il est habilité à prendre des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale par la loi et les statuts ou qu'il n'a pas délégués à d'autres organes par décision ou par voie de règlement. Au moyen de décisions prises à la majorité, il fixe les lignes directrices stratégiques, organisationnelles, financières et comptables qui doivent être suivies par le groupe APG|SGA. En cas d'égalité des voix, la voix du président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par ans, autrement dit une fois par trimestre. Tout administrateur peut demander au président de convoquer une séance. Pendant l'exercice 2024, le Conseil d'administration a

tenu 4 séances ordinaires (en février, avril, septembre et décembre) et 4 séances extraordinaires, auxquelles ont participé régulièrement aussi des membres de la direction d'entreprise. Les membres de la direction d'entreprise n'ont en principe pas de droit de participation ou d'intervention aux séances du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances ordinaires a été d'une demi-journée à une journée. Les séances extraordinaires, qui ont le plus souvent été tenues en visioconférence, ont duré entre 15 et 80 minutes.

Deux organes permanents ont été institués pour assister le Conseil d'administration dans ses travaux : un comité de contrôle et un comité de rémunération. Leurs charges et compétences sont définies dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Ces organes ont avant tout une fonction d'appréciation, de conseil et de surveillance. Dans certains cas particuliers, et sur délégation du Conseil d'administration, ils ont aussi des compétences décisionnelles. Dans les domaines qui leur ont été attribués, les comités préparent les travaux du Conseil d'administration et l'informent directement de toute question importante.

Le comité de contrôle se compose de David Bourg (président) et Maya Bundt. Sa mission est la suivante :

- s'assurer de l'indépendance de la révision externe et veiller à son efficacité ;
- contrôler la gestion des risques, sur les plans financier et opérationnel ;
- contrôler l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne ;
- fixer les critères de gestion de la trésorerie et la politique immobilière ;
- examiner les comptes intermédiaires et annuels consolidés avant leur présentation au Conseil d'administration.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de contrôle a tenu 3 séances ordinaires (en février, juillet et novembre), auxquelles le CEO et le CFO ont aussi participé. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention. Une séance s'est tenue en présence de l'organe de révision externe. Chaque séance a duré une demi-journée.

Conformément à l'art. 28 des statuts, l'Assemblée générale élit chaque année les membres du comité de rémunération. Ce comité se compose actuellement de Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Sa mission est la suivante :

- examiner la politique salariale ;
- examiner les critères de sélection des membres de la direction d'entreprise ;
- examiner les conditions essentielles de leur engagement ;
- examiner les propositions de rémunération et de participation des membres de la direction d'entreprise ;
- examiner l'évolution du management et planifier la succession.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de rémunération a tenu 2 séances (en janvier et novembre). Ces séances ont duré chacune une demi-journée. Le CEO, le CFO et la direction des ressources humaines ont aussi participé aux deux séances du comité de rémunération. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention.

Soucieux d'améliorer en permanence son travail, le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation. Un questionnaire sur la qualité permet d'évaluer sa structure, ses compétences, sa stratégie et ses processus. Le cas échéant, les conclusions du questionnaire sont analysées avec la direction d'entreprise et des mesures appropriées sont formulées. Cela permet de s'assurer que le fonctionnement et la structure du Conseil d'administration répondent au mieux aux exigences des parties prenantes.

Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la direction d'entreprise

Le Conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui lui sont attribués par la législation, les statuts et le règlement d'organisation. Conformément à l'art. 716a CO et à l'art. 27 des statuts et en complément de ces dispositions, les missions suivantes, en particulier, relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration :

- définition des stratégies commerciale et financière du groupe APG|SGA ;
- adoption des budgets annuels de vente, de dépenses et d'investissements du groupe APG|SGA ;
- constitution, acquisition, vente, dissolution ou fusion de filiales ;
- exercice du droit de vote dans les Assemblées générales des filiales de la société et élaboration de recommandations destinées aux personnes physiques qui représentent la société au sein du Conseil d'administration ou d'un autre organe d'une filiale ;
- conclusion de contrats de prêt (que ce soit en tant que prêteur ou en tant qu'emprunteur), de cautionnement ou de toute autre forme de garantie – à l'exception des contrats de concession – représentant un engagement de la société vis-à-vis de tiers excédant CHF 2 millions ;
- conclusion de contrats portant sur des objets non budgétés et dont le montant excède CHF 1 million.

Le Conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle des affaires à la direction d'entreprise, placée sous la présidence du Chief Executive Officer. Celle-ci est responsable de toutes les affaires dont la compétence n'est pas attribuée à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction d'entreprise

Outre les tâches dévolues au comité de contrôle et au comité de rémunération, le Conseil d'administration est informé à chacune de ses séances des faits relatifs à la gestion, à la marche des affaires et au résultat. Il reçoit communication écrite et orale des données financières suivantes :

- états financiers trimestriels, semestriels et annuels (bilan, compte de profits et pertes) ;
- chiffres annuels du budget, comparaisons régulières des objectifs et des chiffres réels, prévisions ;
- plan pluriannuel annuel ;
- événements exceptionnels.

Une fois par an, la direction d'entreprise évalue la situation de risque du groupe selon un processus structuré. Cette situation est approuvée par le Conseil d'administration. Les risques stratégiques, opérationnels et financiers sont identifiés et évalués en fonction de leur portée et de leur probabilité. Si un risque est classé comme critique dans l'évaluation globale, des mesures efficaces sont définies pour prévenir sa survenance, réduire sa probabilité ou limiter son impact financier. Des processus de contrôle efficaces sont définis pour les processus opérationnels pertinents dans un système de contrôle interne. Les risques suivants ont été définis comme majeurs pour APG|SGA :

- contexte économique en ce qui concerne les redevances et redevances minimales contractuelles : l'intensité accrue de la concurrence et les contrats supposent des redevances plus élevées et de plus en plus souvent des redevances minimales. Une évolution économique défavorable, des budgets publicitaires en baisse ainsi que des interdictions de la publicité peuvent entraîner une baisse des revenus des ventes et une diminution de la rentabilité. En raison du changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur ou les inondations sont de plus en plus fréquents et peuvent provoquer une modification temporaire de la mobilité ou des dommages pouvant entraîner une réduction temporaire de la mobilité générale, ce qui peut avoir un effet négatif sur la rentabilité de nos supports publicitaires ;
- sécurité, stabilité et fiabilité de l'infrastructure informatique : avec l'automatisation et la numérisation croissantes tout au long de la chaîne de valeur, la stabilité, la fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique revêtent une importance fondamentale. En particulier, la protection de l'infrastructure informatique contre les cyberattaques est une priorité absolue.

L'évaluation a été approuvée par le Conseil d'administration le 04.12.2024.

En outre, le président du Conseil d'administration et le Chief Executive Officer entretiennent des contacts réguliers. Tout événement exceptionnel doit être notifié par les membres de la direction d'entreprise au Chief Executive Officer, qui en informe sans retard le président du Conseil d'administration. Si nécessaire, le président du Conseil d'administration participe aux réunions de la direction d'entreprise. Tout membre du Conseil d'administration peut, avec l'accord du président, demander des renseignements sur la marche des affaires ou exercer son droit de regard sur les livres et dossiers. Le Conseil d'administration désigne les collaborateurs ayant droit de signature. Le principe en vigueur est celui de la signature collective à deux.

Informations sur les périodes d'interdiction générale des transactions

Pendant les périodes d'interdiction des transactions, les collaborateurs et collaboratrices occupant des fonctions clés et disposant d'informations privilégiées ne sont pas autorisés à acquérir ou à vendre des actions d'APG SGA SA. A cet égard, le Conseil d'administration a adapté le 01.02.2024 le règlement concernant les délits d'initiés.

Les périodes d'interdiction suivantes s'appliquent :

- du 31 décembre jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres annuels ;
- du 30 juin jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres semestriels.



Markus Ehrle



Nico Benz-Müller



Andy Bürki

Direction d'entreprise

Membres	Nationalité	Fonction / domaine de responsabilité	depuis
Markus Ehrle (1965)	CH	Chief Executive Officer	2011
Nico Benz-Müller ¹ (1979)	CH	Chief Financial Officer	2024
Andy Bürki (1974)	CH	Advertising Market	2019
Claudia Fischbacher (1986)	CH	Ressources Humaines	2023
Dominik Franke (1984)	CH	Information Technology	2019
Christian Gotter (1970)	CH	Logistics & Operations	2012
Beat Holenstein (1968)	CH	Marketing & Partner Market	2007

Départs

Beat Hermann ²

¹ Entrée à la direction d'entreprise au 01.03.2024
² Départ de la direction d'entreprise le 30.04.2024

Markus Ehrle

a pris la direction d'APG|SGA en tant que Chief Executive Officer le 01.06.2014. De 2011 à 2014, il avait été responsable des secteurs Marketing & Business Development au sein d'APG|SGA. Il a derrière lui une longue carrière au sein de PubliGroupe SA, notamment en tant qu'Account Director, Marketing Director et CEO adjoint de Publimedia AG. Il a aussi siégé au sein du conseil d'administration de différentes filiales (notamment dans le domaine en ligne). De 2006 à 2011, il était responsable du secteur Marché publicitaire & Business Development au sein du groupe de médias NZZ. Il est président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse, membre du comité directeur de l'IAA International Advertising Association, Swiss Chapter, et membre du conseil de communication de KS/CS communication Suisse. Markus Ehrle est titulaire d'un diplôme fédéral de directeur marketing (Université de Berne, 1997) et d'un diplôme fédéral de directeur de la communication (SAWI Bienne, 1993).

Nico Benz-Müller

est depuis le 01.03.2024 responsable du domaine finances en tant que CFO et membre de la direction d'entreprise d'APG|SGA. De 2021 à 2024, il a travaillé pour le groupe Acino en tant que directeur financier du groupe. Auparavant, il a travaillé chez KPMG en tant que conseiller dans le domaine du contrôle de gestion et de la transformation (2020-2021) et en tant qu'auditeur (2008-2014). Entre-temps, il a occupé différents postes de direction au sein du groupe Dätwyler (2014-2019). Il a notamment dirigé le service financier de la filiale Distrelec, a été responsable des activités de fusion et d'acquisition de la division Technical Components et a acquis une expérience de direction en tant que CEO par intérim de la société du groupe Nedis (2018-2019). Il est expert-comptable diplômé, a obtenu une licence en gestion d'entreprise/sciences économiques à l'université de Berne (2004) et a suivi une formation continue au CFA Institute pour devenir Chartered Financial Analyst (2013).

Andy Bürki

est membre de la direction d'entreprise et responsable du secteur Advertising Market au sein d'APG|SGA depuis le 01.04.2019. De 2015 à 2018, il a été responsable des produits NZZ pour le marché publicitaire en tant que membre de la direction de NZZ Media Solutions AG. De 1999 à 2015, il a occupé diverses fonctions chez Tamedia AG, notamment celle de chef de projet pour la promotion des ventes (1999-2001) et, de 2006 à 2015, celle de responsable du marché publicitaire du Tages-Anzeiger. Entre-temps, il a acquis de l'expérience dans la publicité extérieure de 2002 à 2006 dans le cadre du Key Account Management chez Clear Channel Plakanda GmbH. En 2013, il a obtenu un Executive Master of Business Administration in General Management à la Haute Ecole d'économie de Zurich, est titulaire d'un diplôme fédéral de directeur de la communication (2005) et dispose d'un brevet de planificateur marketing (1998). En 2023, il a obtenu un certificat CAS en Digital Leadership & Transformation à l'Université de Saint-Gall (HSG).

Claudia Fischbacher

est membre de la direction d'entreprise et responsable du secteur des ressources humaines depuis le 01.01.2023. Auparavant, elle travaillait depuis 2020 chez APG|SGA en tant que HR Business Partner et responsable adjointe des RH. De 2013 à 2020, elle était HR Business Partner chez Globus. Auparavant, de 2008 à 2013, elle a occupé diverses fonctions chez Tamedia AG, notamment en tant que responsable du personnel pour les maisons d'édition Tages-Anzeiger ainsi que 20 Minuten. En 2023, elle a obtenu un Master of Advanced Studies HR Leadership à la Haute Ecole d'économie de Zurich (CH). Elle est titulaire de certificats CAS en innovation dans les RH (2022), en gestion stratégique des ressources humaines (2021), en numérisation dans les RH (2021) ainsi que d'un brevet fédéral en gestion des RH (2009).

Dominik Franke

est membre de la direction d'entreprise depuis le 01.09.2023 et responsable du secteur Information Technology au sein



Claudia Fischbacher



Dominik Franke



Christian Gotter



Beat Holenstein

d'APG|SGA. De 2019 à 2023, il a été responsable du secteur Digital Products & Services chez V-Zug AG et, de 2015 à 2019, il a occupé différents postes chez Tchibo (DE) et ses filiales et sociétés sœurs en Suisse, notamment celui de directeur informatique. Auparavant, il a travaillé comme conseiller d'entreprise chez ComConsult Beratung und Planung GmbH (DE). Il occupe également un siège au conseil consultatif du groupe de conseil en logistique HDS International. Il est titulaire d'un diplôme et d'un doctorat en informatique (RWTH Aix-la-Chapelle, DE & University of Limerick, IE) avec des spécialisations en économie (2011) et en psychologie (2009). Parmi les nombreuses formations continues spécialisées, il est également certifié dans les domaines du Scaled Agile Framework (SAFe) (2022) et de l'ITSM/ITIL (2014).

Christian Gotter

est responsable, en tant que membre de la direction d'entreprise, du secteur Logistics & Operations d'APG|SGA depuis le 01.09.2023. De 2019 à 2023, il a dirigé, en tant que membre de la direction d'entreprise, le secteur Partners & Operations et le secteur Logistique de 2012 à 2019. Dans ses fonctions précédentes, il a acquis des connaissances approfondies en matière de logistique, de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Parmi ses anciens employeurs, on trouve Tobler Haustechnik AG, où il a dirigé plus de 200 collaborateurs en tant que responsable de la logistique et du transport de 2005 à 2011, Planzer Transport AG (2001–2005), Central Station AG (2000–2001), ABX Logistics AG (1996–2000), ABB Kraftwerke AG (1994–1996) et ABB Turbo Systems AG (1989–1994). Il est membre du conseil d'administration de KW Premium Produkte AG. Il dispose d'une formation commerciale et est spécialiste en expédition avec brevet fédéral (1994), a suivi le cours CAS Change and Innovation Management à la HSG de Saint-Gall (2021), possède le SKU Advanced Management Diploma HSG de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall (2016) et a achevé la formation CAS pour cadres de l'Institut suisse pour PME de la HSG de Saint-Gall (2010).

Beat Holenstein

est membre de la direction d'entreprise depuis le 01.09.2023 et responsable du secteur Marketing & Partner Market au sein d'APG|SGA. Auparavant, il a dirigé le secteur Marketing & Innovation en tant que membre de la direction d'entreprise de 2019 à 2023 et le Partner & Product Management de 2011 à 2019 en tant que membre de la direction d'entreprise. Auparavant, il a exercé au sein de l'entreprise les fonctions de responsable marketing/acquisition (2009–2011), de directeur de succursale à Zurich avec la responsabilité du Key Account Management au niveau national (2001–2008), de directeur de la réalisation (1998–2000) et de directeur d'agence (1996–1997). Avant d'entrer chez APG|SGA en 1996, il a travaillé à la Banque cantonale de Zurich. Il est membre du comité directeur de l'association AWS Publicité extérieure

Suisse et possède un EMBA (Executive Master of Business Administration FHGR) en Smart and Digital Marketing (2020), des brevets fédéraux d'organisateur et de planificateur marketing ainsi qu'un diplôme fédéral de chef de vente.

Contrats de management

APG|SGA SA et ses sociétés affiliées n'ont pas conclu de contrats de management avec des tiers.

Rémunérations, participations et prêts

Contenu et procédure de fixation des rémunérations

Chaque année, le comité de rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, ses propositions concernant la rémunération et l'indemnisation des administrateurs. Les membres du Conseil d'administration d'APG|SGA SA perçoivent une indemnité fixe pour leur activité.

Tous les collaborateurs du groupe APG|SGA, à l'exception des membres de la direction et des cadres, touchent un salaire fixe ainsi qu'une prime à bien plaie calculée en fonction du résultat.

Le Conseil d'administration revoit et détermine chaque année le montant de la rémunération des membres de la direction d'entreprise, sur proposition du comité de rémunération. Le modèle de rémunération se compose d'un salaire fixe ainsi que d'une composante variable (short term incentive), calculée en fonction du résultat opérationnel et du résultat net. Le salaire fixe et le short term incentive sont payés sous forme de liquidités. A cela s'ajoute un programme long term incentive sur la base d'un système bonus/malus. En s'appuyant sur le résultat opérationnel et le résultat net comme valeurs cibles, ainsi que sur des objectifs qualitatifs, un tiers du bonus cible est versé annuellement, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions bloquées. Les deux tiers du bonus cible restant sont provisionnés dans une banque de bonus/malus et sont reversés les années suivantes à hauteur d'un tiers à nouveau. Si les objectifs ne sont pas atteints, les valeurs sont déduites de la banque de bonus/malus, au prorata. Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale vote chaque année comme suit sur la rémunération du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise :

1. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de la clôture de l'Assemblée générale actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ;

2. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération fixe de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice à venir ;
3. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération variable de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration peut scinder ses propositions en éléments de rémunération distincts et/ou les présenter en référence à d'autres périodes à l'Assemblée générale pour approbation. Si l'Assemblée générale refuse l'approbation d'un montant maximal pour la direction d'entreprise et/ou le Conseil d'administration, ce dernier peut faire une nouvelle proposition à ce sujet à la même Assemblée générale ou convoquer une nouvelle Assemblée générale.

L'aperçu des indemnités des membres du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise ainsi que du système de rémunération figure dans le rapport de rémunération aux pages 30–35.

Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'art. 734e en liaison avec l'art. 626 al. 2 ch. 1 du CO

Un membre du Conseil d'administration peut exercer jusqu'à quinze mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont un maximum de cinq mandats au sein d'entreprises cotées en bourse. Un membre de la direction d'entreprise peut exercer jusqu'à six mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont un maximum d'un mandat au sein d'une entreprise cotée en bourse.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques contrôlées par la société ou qui contrôlent la société ne comptent pas comme mandats extérieurs au groupe APG|SGA.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques liées extérieures au groupe APG|SGA comptent ensemble respectivement comme un mandat extérieur au groupe APG|SGA.

Des dépassements à court terme sont autorisés jusqu'à un maximum d'un tiers des catégories respectives de mandats admis énumérées ci-dessus.

L'acceptation de mandats par des membres de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques extérieures au groupe APG|SGA doit être autorisée au préalable par le Conseil d'administration ou, si le pouvoir lui en a été délégué, par le comité de rémunération.

Le terme « mandat » désigne les activités exercées dans des fonctions comparables au sein d'autres entreprises à but lucratif.

Droits de participation des actionnaires

Droit de vote

A l'Assemblée générale d'APG|SGA SA, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire jouissant de ce droit est inscrit au registre des actions, ce qui l'autorise à participer à l'Assemblée générale. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale uniquement par le représentant indépendant ou par un autre tiers en lui donnant une procuration écrite. Dans ce cas, la procuration accompagnée d'instructions n'est valable que pour une Assemblée générale et ne peut faire l'objet d'un contrat. En outre, l'actionnaire peut aussi donner au représentant indépendant des procurations et instructions sous forme électronique. Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul représentant pour chaque action.

Quorums statutaires

Pour toute décision concernant :

- la modification du but social ;
 - la réunion d'actions, pour autant que le consentement de tous les actionnaires concernés ne soit pas requis ;
 - l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou par compensation, et pour l'attribution d'avantages particuliers ;
 - la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
 - la création d'un capital conditionnel ou l'institution d'une marge de fluctuation du capital ;
 - la transformation de bons de participation en actions ;
 - la restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
 - l'introduction d'actions à droit de vote privilégiée ;
 - le changement de la monnaie dans laquelle le capital-actions est fixé ;
 - l'introduction de la voix prépondérante du président à l'Assemblée générale ;
 - l'introduction d'une disposition statutaire prévoyant la tenue de l'Assemblée générale à l'étranger ;
 - la décotation des titres de participation de la société ;
 - le transfert du siège de la société ;
 - l'introduction d'une clause d'arbitrage dans les statuts ;
 - la dissolution de la société,
- l'approbation, par les deux tiers au moins des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées, est nécessaire.

Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que nécessaire, notamment dans les cas prévus par la loi. Des actionnaires représentant 5% au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire à condition de respecter un délai de cinquante jours. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant la date de sa tenue,

avec mention des questions inscrites à l'ordre du jour et des propositions du Conseil d'administration et des actionnaires.

Inscriptions à l'ordre du jour

Des actionnaires représentant des actions d'une valeur nominale de CHF 225 000 peuvent demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour à condition de respecter un délai de cinquante jours.

Inscriptions au registre des actions

Entre le moment de l'envoi de la convocation et la clôture d'une Assemblée générale, il n'est pas procédé à des inscriptions au registre des actions.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de clause statutaire d'opting out ou opting up.

Organe de révision

Durée du mandat et de la fonction du réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers AG est depuis 2013 l'organe de révision et le contrôleur du groupe APG|SGA SA. Le réviseur responsable, Thomas Marco Ebinger, occupe cette fonction depuis 2024. Le comité de contrôle s'assure que le réviseur responsable est remplacé au plus tard après 7 ans.

Honoraires des réviseurs et honoraires additionnels

Les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers AG durant l'exercice 2024 pour ses services relatifs à la révision des comptes annuels s'élèvent au total à CHF 147 000. En outre, des honoraires d'un montant de CHF 267 800 ont été alloués pour la réalisation d'une étude de marché et de CHF 3 200 pour la vérification des conditions de travail usuelles sur le lieu de travail et dans la branche.

Instruments d'information de la révision externe

Pour le compte du Conseil d'administration, le comité de contrôle évalue chaque année l'indépendance, la qualification, la performance et les honoraires de l'organe de révision. Il élabore à l'attention du Conseil d'administration une proposition concernant le choix d'un organe de révision. Le Conseil d'administration soumet ensuite cette proposition à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration examine chaque année le périmètre de la révision externe, les plans de révision et les procédures pertinentes et s'entretient des résultats de la révision avec les vérificateurs externes. Au moins une fois par an, à l'occasion d'une séance commune, l'organe de révision présente au comité de contrôle du Conseil d'administration un rapport sur le travail de révision effectué et les principaux résultats. L'organe de révision et le Chief Financial Officer entretiennent un échange d'informations régulier.

Gestion de la conformité

Directives et conformité

Les règles de gouvernement d'entreprise d'APG|SGA fixées dans les statuts et le règlement de l'entreprise servent à la gestion et au contrôle du groupe APG|SGA. Elles sont complétées par la mission d'entreprise, le code de conduite, le code de conduite des fournisseurs et la directive anti-corruption, qui contiennent les principes, les valeurs et les règles de comportement destinés aux collaboratrices et collaborateurs, aux actionnaires, aux fournisseurs, aux partenaires et aux clients.

APG|SGA SA ne tolère aucune infraction aux dispositions légales, à son code de conduite ou à d'autres réglementations. Il existe un service de signalement confidentiel auquel peuvent être notifiées les violations de conformité présumées ou réelles. Elle est à la disposition des collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent, même de manière anonyme. Un comité de conformité analyse les risques en matière de conformité, organise des formations et assure le traitement des cas et le suivi en collaboration avec le service de signalement.

Devoir de diligence

Dans le cadre de ses possibilités, APG|SGA SA exerce son devoir de diligence en matière de respect des droits de l'homme et du travail au sein de sa propre entreprise et dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce faisant, elle respecte l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants. Les rapports correspondants sont publiés chaque année dans le Rapport de durabilité.

Politique d'information

Le groupe APG|SGA mène une politique d'information ouverte vis-à-vis du public et de la communauté financière. Les actionnaires sont informés par des lettres semestrielles de l'évolution des activités du groupe.

Le Rapport de gestion, le rapport financier intégral, les lettres aux actionnaires, le cours de l'action et les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch. Des conférences de bilan destinées aux médias et aux analystes financiers ont lieu au moins une fois par an. La communication de faits importants pour le cours est assurée conformément aux directives de publicité ad-hoc du SIX Swiss Exchange. Il est possible de s'abonner aux communiqués de presse par le lien suivant : www.apgsga.ch/fr/newsletter/register. Les dates les plus importantes pour les actionnaires sont indiquées à la page 54.

Rapport de rémunération

1 Introduction

Le présent rapport de rémunération est établi conformément aux articles 734 et suivants du CO (qui ont remplacé les dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme). De plus, ce rapport tient compte de la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Exchange Regulation et du Swiss Code of Best Practice d'Economiesuisse.

Le présent rapport décrit la politique générale, la procédure de fixation, les éléments et la structure du système de rémunération pour le Conseil d'administration et la direction d'entreprise d'APG|SGA. Il comprend aussi des indications conformes aux dispositions des articles 734a à 734f du CO, à savoir des renseignements relatifs aux rémunérations fixes et aux rémunérations variables liées aux prestations versées au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise.

Ce rapport de rémunération remplace les renseignements figurant en annexe au rapport selon l'article 663b^{bis} CO.

2 Politique générale de rémunération

L'objectif à long terme d'APG|SGA est d'atteindre un rendement ou une appréciation durables et attrayants pour ses actionnaires. Notre groupe poursuit ce but dans un environnement exigeant et concurrentiel. Pour que notre groupe puisse opérer avec succès dans ce contexte, il doit engager et retenir des dirigeants talentueux, performants et motivés.

Le système de rémunération d'APG|SGA a été institué aux fins d'un bon gouvernement d'entreprise. Il est conçu de façon que les intérêts des administrateurs et de la direction d'entreprise soient en accord avec les objectifs à long terme de la société et avec les intérêts des actionnaires.

Le système de rémunération soutient la réussite à long terme du groupe et consiste en une méthode moderne et conforme au marché. De plus, une importance particulière a été donnée à des composantes de rémunération transparentes.

3 Procédure de fixation

3.1 Comité de rémunération

L'Assemblée générale élit chaque année à titre individuel les membres du comité de rémunération. Le mandat de ces membres s'achève au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le comité de rémunération a les fonctions et les compétences suivantes :

- élaboration et révision périodique de la politique et des principes de rémunération du groupe APG|SGA et des critères de performance dans le domaine des rémunérations et vérification périodique de l'application de ces derniers ainsi que propositions et recommandations à ce sujet au Conseil d'administration ;
- préparation de toutes les décisions du Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs et de la direction d'entreprise ainsi que propositions et recommandations au Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration deux fois par an sur le processus de fixation des rémunérations ;
- assurer une rémunération compétitive.

3.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (sous réserve des compétences de l'Assemblée générale) assume la responsabilité finale du système de rémunération. Il propose à l'Assemblée générale les membres du comité de rémunération. Fin 2024, ce dernier se composait des administrateurs Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Si, au cours de l'année, ce comité n'est pas complet, le Conseil d'administration nomme les membres manquants pour la durée résiduelle du mandat.

Le Conseil d'administration décide de la rémunération de ses membres (sur proposition du comité de rémunération). Le Conseil d'administration soumet une proposition d'approbation de ses rémunérations à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration décide des rémunérations des membres de la direction d'entreprise (sur proposition du comité de rémunération).

3.3 Assemblée générale

Conformément aux dispositions du CO, l'Assemblée générale se prononce par scrutin sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise.

4 Eléments et structure

4.1 Eléments de la rémunération du Conseil d'administration

La rémunération totale du Conseil d'administration se compose des éléments suivants :

- honoraire d'administrateur fixe annuel sous forme de liquidités ;
- indemnité pour la participation à des comités (CHF 20 000 pour la présidence et CHF 10 000 par membre) sous forme de liquidités ;
- indemnité fixe à long terme sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Ce système de rémunération est stable et ne peut être manipulé. Il ne favorise pas de prises de risques excessives et ne crée pas d'incitations à court terme, n'encourageant donc pas des activités qui peuvent nuire à la réputation d'APG|SGA SA.

Pour ces raisons, il a été délibérément évité de créer une composante variable de l'honoraire d'administrateur.

4.2 Eléments de la rémunération de la direction d'entreprise

La rémunération totale de la direction d'entreprise se compose des éléments suivants :

- salaire de base sous forme de liquidités (composante fixe) ;
- composante variable à court terme (short term incentive) sous forme de liquidités ;
- composante variable à long terme (long term incentive), dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

La rémunération fixe est le traitement de base annuel qui reflète la valeur du marché, les compétences et l'expérience des membres de la direction.

La rémunération variable ne peut dépasser le double de la rémunération fixe.

La rémunération variable à court terme se fonde sur des objectifs quantitatifs et est versée sous forme de liquidités. Les objectifs sont mesurés en fonction du respect du budget en matière d'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements) et du résultat net, pondérés chacun à hauteur de 50%. Le bonus est calculé de façon linéaire en fonction du taux de réalisation de l'objectif. Si l'objectif est atteint à 100%, 100% du bonus cible est versé. Si le taux de réalisation est inférieur ou égal à 70%, aucun bonus n'est versé. Si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 130%, le bonus maximal est versé.

Par ailleurs, une rémunération variable exceptionnelle a été convenue au cours de l'exercice 2024 dans le cadre d'un projet stratégique et figure également dans la short term incentive.

La rémunération variable à long terme se fonde sur des objectifs d'entreprise quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont pondérés à hauteur de 80% et les objectifs qualitatifs à hauteur de 20%. Les objectifs quantitatifs se composent pour moitié du taux de réalisation de la marge EBIT (résultat d'exploitation avant intérêts et impôts par rapport aux recettes d'exploitation) et pour moitié du résultat net. Si l'objectif est atteint, le bonus est crédité sur un compte « bonus/malus » qui suit un rythme triennal. Les deux tiers du solde du compte bonus/malus sont reportés à l'année suivante et donc versés avec un décalage dans le temps. Un tiers du solde est versé chaque année si le solde est positif. Le montant est versé à raison d'un tiers sous forme de liquidités et de deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le compte bonus/malus est débité et le solde diminue d'un montant correspondant. Il peut même passer en dessous de zéro. La conséquence en serait que plus aucun versement ne serait effectué tant que le solde ne serait pas de nouveau positif.

5 Rémunérations 2024

Les paragraphes 5 à 10 font l'objet d'une vérification par l'organe de révision. Les rémunérations présentées ci-dessous ont été déterminées pour l'exercice 2024 et n'ont pas été versées.

5.1 Rémunérations 2024 aux administrateurs¹

Nom	Fonction	Honoraire fixe			Total 2024	Total 2023
		En liquidités	Part des actions	Cotisations sociales		
Daniel Hofer	Président	200 000	100 000	22 000	322 000	322 000
Xavier Le Clef	Vice-président	58 000	20 000	7 000	85 000	85 000
David Bourg ²	Administrateur	78 000	20 000	9 000	107 000	71 000
Maya Bundt	Administratrice	68 000	20 000	7 000	95 000	95 000
Jolanda Grob	Administratrice	78 000	20 000	8 000	106 000	106 000
Stéphane Prigent ³	Administrateur					36 000
Markus Scheidegger	Administrateur	68 000	20 000	7 000	95 000	95 000
Total		550 000	200 000	60 000	810 000	810 000

5.2 Rémunérations 2024 aux membres de la direction d'entreprise¹

	Salaire fixe			Salaire variable		Total rémunérations	
	En liquidités	Cotisations sociales	Total	Short term en liquidités	Long term attribution	2024	2023
Total	1 902 000	590 000	2 492 000	710 000	540 000	3 838 000	3 931 000
Rémunérations individuelles les plus élevées :							
Markus Ehrle, CEO	442 000	150 000	592 000	210 000	198 000	1 034 000	1 039 000
Beat Hermann ⁴ , CFO	125 000	63 000	188 000	204 000 ⁵	44 000	454 000	1 236 000

Compte bonus/malus ⁶	Solde exercice précédent		Attribution année en cours		Décaissement	Report du solde à l'exercice suivant	
						Variation	
Total	972 000	540 000	696 000	-156 000		816 000	
Rémunération individuelle la plus élevée au titre de la long terme incentive :							
Markus Ehrle, CEO	364 000	198 000	188 000	10 000		374 000	

Pour les membres de la direction d'entreprise, la rémunération variable a représenté entre 20 et 135% de la composante fixe du salaire.

1 Montants versés et déterminés, arrondis
2 Entrée en tant que membre du Conseil d'administration au 27.04.2023
3 Départ en tant que membre du Conseil d'administration au 27.04.2023
4 Départ de la direction d'entreprise le 30.04.2024
5 Ce montant comprend une rémunération variable supplémentaire liée à un projet stratégique
6 Base : long term incentive ; un tiers du solde versé chaque année, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions

6 Fonctions des membres du Conseil d'administration dans d'autres entreprises

Au 31 décembre 2024

Nom	Fonction APG SGA	Fonction dans d'autres entreprises	Entreprise
Daniel Hofer	Président du Conseil d'administration	CEO pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale et membre du Group Executive Board	JCDecaux SE
		Président, vice-président ou membre du conseil d'administration de différentes sociétés ou participations de JCDecaux SE	JCDecaux SE
Xavier Le Clef	Vice-président du Conseil d'administration	CEO et membre du conseil d'administration	CNP
		Président ou membre du conseil d'administration de diverses sociétés ou participations de Frère-Bourgeois Holding	Frère-Bourgeois Holding
David Bourg	Membre du Conseil d'administration Président du Comité de contrôle	Chief Financial, IT et Administrative Officer et membre du Group Executive Board	JCDecaux SE
		Président ou membre du conseil d'administration de différentes sociétés ou participations de JCDecaux SE	JCDecaux SE
Maya Bundt	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité de contrôle	Membre du conseil d'administration	Baloise Holding AG
		Membre du conseil d'administration	Valiant Bank AG
Jolanda Grob	Membre du Conseil d'administration Présidente du Comité de rémunération	Group Chief People Officer	Zurich Insurance
Markus Scheidegger	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité de rémunération	Avocat indépendant	
		Président du conseil d'administration	Alfaro AG
		Président du conseil d'administration	Peter Spring AG
		Président du conseil d'administration	TrionInvest Partner Holding AG
		Président du conseil d'administration	Uldry AG
		Président du conseil d'administration	ZBH AG (Holding)
		Vice-président du conseil d'administration	BSV Bern AG, Muri bei Bern
		Membre du conseil d'administration	Buildigo AG
		Membre du conseil d'administration	iek Institut für emotionale Kompetenz AG
		Membre du conseil d'administration	Genossenschaft EEK Beteiligungen
		Membre du conseil d'administration	Polymedia Holding AG
		Membre du conseil d'administration	Steffen Media Holding AG
		Membre du conseil d'administration	Steimle Fenster AG
		Membre du conseil d'administration	The White Rabbit AG
		Associé	TC Dählhölzli GmbH
		Associé	INTENSIVE GmbH

Un membre du Conseil d'administration peut exercer jusqu'à quinze mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont pas plus de cinq mandats dans des entreprises cotées en bourse.

7 Fonctions des membres de la direction dans d'autres entreprises

Au 31 décembre 2024

Nom	Fonction APG SGA	Fonction dans d'autres entreprises	Entreprise
Markus Ehrle	Chief Executive Officer	Président du CA et membre du conseil d'administration dans le cadre des sociétés du groupe APG SGA	APG SGA SA
Nico Benz-Müller	Chief Financial Officer	Membre du conseil d'administration dans le cadre des sociétés du groupe APG SGA	APG SGA SA
Andy Bürki	Advertising Market	aucune	
Claudia Fischbacher	Human Resources	aucune	
Dominik Franke	Information Technology	Conseiller	HDS International Group AG
Christian Gotter	Logistics & Operations	Membre du conseil d'administration	KW Premium Produkte AG
Beat Holenstein	Marketing & Partner Market	Président du CA et membre du conseil d'administration dans le cadre des sociétés du groupe APG SGA	APG SGA SA

Un membre de la direction d'entreprise peut exercer jusqu'à six mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont pas plus d'un mandat dans une entreprise cotée en bourse.

8 Prêts et crédits au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune garantie ou caution en faveur de tiers ou autre sûreté pour des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise n'a été accordée.

9 Rémunérations, prêts et crédits à d'anciens administrateurs et membres de la direction d'entreprise et à des personnes proches

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à d'anciens administrateurs ou membres de la direction d'entreprise et aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché n'a été versée à des personnes proches.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des conditions non conformes aux pratiques du marché. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Par ailleurs, nous renvoyons au rapport financier (Financial Report, cf. page 54) : les transactions avec des personnes proches figurent à l'annexe 24 des comptes annuels consolidés.

10 Actions détenues par le Conseil d'administration et la direction d'entreprise

Nom	Fonction	Nombre d'actions au 31.12.2024	dont bloquées	Nombre d'actions au 31.12.2023	dont bloquées
Daniel Hofer	Président	5 089	1 587	4 591	1 538
Xavier Le Clef	Vice-président	416 192 ¹	316	759 194	306
David Bourg	Membre	493 200 ²	99	900 000	
Maya Bundt	Membre	630	316	531	306
Jolanda Grob	Membre	405	316	306	306
Markus Scheidegger	Membre	98 850 ³	316	98 751	306
Markus Ehrle	Chief Executive Officer	4 715	1 921	4 110	2 005
Beat Hermann ⁴	Chief Financial Officer			4 672	4 672
Nico Benz-Müller ⁵	Chief Financial Officer	0	0		
Andy Bürki	Advertising Market	675	675	493	493
Claudia Fischbacher	Human Resources	17	17		
Dominik Franke	Information Technology	22	22	114	
Christian Gotter	Logistics & Operations	564	514	867	459
Beat Holenstein	Marketing & Partner Market	1 176	864	1 138	822
Total		1 021 535	6 963	1 774 767	11 213

¹ dont 415 787 actions détenues par Pargesa Asset Management SA, Luxembourg (LU) / Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Breda (NL)

² dont 493 101 actions détenues par JCDecaux SE

³ y compris les actions de Polymedia Holding AG et d'Andreas Scheidegger

⁴ Départ de la direction d'entreprise le 30.04.2024

⁵ Entrée dans la direction d'entreprise le 01.03.2024



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Genève, APG SGA SA

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de APG SGA SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 734a-734f CO aux pages 30 à 35 (paragraphe 5 à 10) du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 30 à 35) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zurich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Ebinger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Kerstin Baumgartner
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 10 mars 2025

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le groupe APG|SGA (APG|SGA) entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, clients et actionnaires ainsi que pour son personnel, tout en apportant une contribution à l'environnement et à la société. Une prise en considération équilibrée des facteurs sociaux (people), écologiques (planet) et économiques (prosperity) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

Ancrage

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), ou la durabilité, est, avec l'enthousiasme, le partenariat, l'esprit d'entreprise, l'intégrité et la transparence, l'une des six valeurs qui figurent dans le code de conduite d'APG|SGA et qui est fortement ancrée dans le travail quotidien. La stratégie de durabilité et la stratégie d'entreprise sont conformes à la mission d'entreprise d'APG|SGA qui se fonde sur la vision, le purpose, les promesses et les principes. Elle contribue à la réalisation des objectifs de durabilité des Nations Unies.

Etablissement de rapports

La transparence dans l'établissement de rapports reste une priorité absolue. Il y a plus de 20 ans, APG|SGA a rendu compte pour la première fois de son engagement actif en faveur de la protection de l'environnement. Depuis, la vision globale de la responsabilité sociale de l'entreprise est prise en compte dans le travail quotidien et dans l'établissement de rapports. Les rapports sont réalisés conformément aux directives de la Global Reporting Initiative (GRI). Un rapport de durabilité distinct présente en détail les méthodes de gestion de la RSE, leur mise en œuvre et la réalisation des objectifs. En outre, le rapport de durabilité contient un index GRI. Outre ses propres rapports, APG|SGA participe chaque année au Climate Change Reporting du CDP et remplit le rapport d'avancement du Pacte mondial des Nations unies.

APG|SGA se conforme à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants. Des canaux internes et externes sont utilisés pour sensibiliser et informer les collaboratrices et collaborateurs et les parties prenantes externes.

Organisation de la gestion de la durabilité

Etant donné que la RSE concerne toutes les unités de l'entreprise, la gestion de la durabilité d'APG|SGA, suivi et contrôle compris, fait partie intégrante des plus hauts échelons de la hiérarchie.

La stratégie RSE fait l'objet d'un examen et d'une validation annuelle par le Conseil d'administration. En étroite collaboration avec la direction de la durabilité, la direction d'entreprise élabore et adopte les mesures et les objectifs découlant de la stratégie. Les activités et la réalisation des objectifs dans le domaine de la RSE font l'objet de discussions à chaque réunion de la direction d'entreprise.

La responsabilité opérationnelle pour la mise en place de la stratégie RSE dans les activités quotidiennes incombe à la direction de la durabilité, qui est une unité rattachée au Chief Financial Officer et à la direction d'entreprise. A titre de fonction transversale, la direction de la durabilité travaille à des projets et thématiques en étroite collaboration avec d'autres unités afin de garantir la meilleure intégration globale possible. Le comité RSE, au sein duquel toutes les unités de l'entreprise sont représentées, veille à ce que les aspects liés au développement durable et les objectifs soient pris en compte à toutes les étapes du processus.

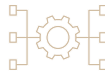
La mise en œuvre de projets de développement durable et la réalisation d'objectifs spécifiques en matière de durabilité font partie des objectifs annuels individuels de plusieurs collaboratrices et collaborateurs.

Mission d'entreprise

Vision : « Nous voulons séduire les gens avec les meilleures solutions de communication dans l'espace public. »

Purpose ■ Accent sur Out of Home Media ■ Durabilité et orientation vers la qualité ■ Exploitation des meilleurs emplacements ■ Utilisation des possibilités offertes par la technologie	Promises ■ Respect des engagements envers les annonceurs, partenaires, collaborateurs, actionnaires, la société et l'environnement ■ Créativité, technologie et innovation au centre du positionnement et du portefeuille de produits et de services	Principes ■ Collaboration, gestion et leadership fondés sur les valeurs enthousiasme, partenariat, esprit d'entreprise, intégrité, transparence et durabilité ■ Créer des expériences positives à chaque contact ■ Respect du code de conduite
---	--	---

CSR Governance			
■ Certificats, labels, collaborations ■ Rapports et communication ■ Gestion de la RSE			
	Thématique	Domaines d'activité	Résultats
PEOPLE	Employeur attrayant	■ Conditions d'embauche et de travail ■ Culture d'entreprise ■ Formation initiale et continue ■ Diversité et égalité des chances	■ Collaboratrices et collaborateurs satisfaits et fidèles ■ Diversité, équité, épanouissement ■ Soutenir le développement ■ Épanouissement sans discrimination
	Sécurité au travail et santé	■ Sécurité au travail ■ Santé	■ Culture de la sécurité de haut niveau ■ Santé physique et mentale
	Responsabilité sociale	■ Responsabilité sociale ■ Approvisionnement durable : aspects sociaux ■ Droit et éthique dans la publicité extérieure	■ Assumer sa responsabilité sociale ■ Conditions équitables dans la chaîne d'approvisionnement ■ Respecter les lois sur la publicité
PLANET	Gestion environnementale / Prestation environnementale	■ Objectifs climatiques ■ Gestion de l'énergie ■ Économie circulaire : ressources et déchets	■ Réduction des émissions, zéro émission nette ■ Réduction de la consommation d'énergie ■ Reduce, Reuse, Recycle
	Approvisionnement durable	■ Approvisionnement durable : aspects écologiques	■ Chaîne de création de valeur respectueuse de l'environnement
PROSPERITY	Infrastructure et processus	■ Gestion des parties prenantes	■ Utiliser durablement le réseau de parties prenantes
	Conformité	■ Lutte contre la corruption ■ Activités commerciales conformes à la loi	■ Collaboratrices et collaborateurs intègres et corrects ■ Comportement systématiquement conforme à la loi
Influence sur les objectifs de développement durable de l'ONU			
     			



CSR Governance

Gouvernance de la RSE

Une gestion transversale, ciblée et en réseau de nos efforts en matière de développement durable est indispensable pour répondre aux exigences croissantes de nos parties prenantes.

Label EcoEntreprise

Depuis juin, la gestion RSE de la Société Générale d’Affichage SA est certifiée EcoEntreprise développement durable et responsabilité sociale. Le certificat a été décerné après un audit de deux jours. Auparavant, l’ensemble de l’organisation et de la mise en œuvre de la responsabilité sociale de l’entreprise avait été analysé par un groupe de travail interdisciplinaire. Dans ce cadre, diverses mesures d’amélioration ont été mises en place, qui permettent de mettre en œuvre encore plus efficacement les efforts de durabilité dans le travail quotidien.

Depuis 2013, le label national EcoEntreprise est la certification de référence en Suisse dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale. Il montre au public et en particulier aux acteurs du marché partenaire et publicitaire qu’APG|SGA pratique une gestion globale de la durabilité et des risques.

Révision de la stratégie de durabilité

La certification a été l’occasion de procéder à une révision approfondie de la stratégie RSE d’APG|SGA. Outre les trois facteurs déjà connus, à savoir people, planet et prosperity (anciennement profit), le facteur supérieur de la gouvernance RSE a été créé afin de représenter de manière optimale les efforts stratégiques et de coordination transversaux de plus en plus importants.

Tous les thèmes centraux ont été répartis en champs d’activité pour lesquels des objectifs concrets et mesurables ont été définis. Ces objectifs doivent être atteints grâce à diverses mesures.

Comité RSE

Afin de garantir la compatibilité de nos activités quotidiennes avec les objectifs de développement durable, nous avons créé le Comité RSE, au sein duquel toutes les unités de l’entreprise sont représentées. Le Comité RSE se réunit régulièrement et vérifie dans quelle mesure tous les nouveaux projets et initiatives sont conformes aux objectifs de développement durable. Il propose des ajustements si nécessaire et veille à ce qu’un suivi complet du développement durable puisse être assuré. Le Comité RSE sera également associé à l’avenir au développement de la stratégie RSE et ses membres agiront en tant qu’experts en développement durable dans leurs domaines d’activité respectifs.

Participations

Il est important pour APG|SGA de participer à des initiatives nationales et internationales en faveur du développement durable afin d’acquérir un savoir-faire et de donner plus de poids à ses propres efforts grâce à un bon réseau.

En 2024, la Société Générale d’Affichage SA a rejoint l’association économique suisse swisscleantech, après que son CEO Markus Ehrle est devenu membre du réseau CEO4Climate organisé par swisscleantech. swisscleantech rassemble des entreprises soucieuses du climat, fait évoluer la politique et la société vers une Suisse neutre en CO₂ et propose des solutions pour une économie respectueuse du climat.

Depuis l’année dernière, APG|SGA est partenaire média de Sustainable Switzerland, une initiative de la NZZ qui propose des informations factuelles sur le thème de l’économie durable, permet de suivre des formations continues et encourage les échanges entre les entreprises de toutes tailles grâce à des manifestations de haut niveau et des événements de réseautage.

APG|SGA participe, avec de nombreuses autres entreprises de médias, au groupe de travail sur le développement durable de l’Association Suisse des Annonceurs (ASA), dans le but de promouvoir la durabilité et le respect du climat dans le paysage publicitaire suisse.



People

Des conditions d'emploi et de travail attractives

Les collaboratrices et collaborateurs sont la base du succès à long terme d'APG|SGA. C'est pourquoi l'entreprise s'engage à leur offrir des emplois durables et attractifs dans un environnement de travail exigeant et à les soutenir

Valeurs

Afin de promouvoir la coopération et l'intégration des nouveaux membres du personnel, une journée d'accueil a été mise en place dans toute l'entreprise à leur intention. Les valeurs définies dans le code de conduite sont ainsi abordées de manière anticipée et approfondie.

Great Place to Work

Fin 2023, APG|SGA a reçu la certification « Great Place to Work », qui est fondée sur une enquête normalisée auprès du personnel. En 2024, les questions et les réponses ont été analysées en détail et diverses mesures ont été mises en place pour atteindre un niveau de satisfaction encore plus élevé des collaboratrices et collaborateurs.

En 2025, l'entreprise doit obtenir à nouveau le label Great Place to Work.

Formation initiale et formation continue

Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'une formation initiale et d'une formation continue spécifiques ainsi que d'un soutien. Fin 2024, APG|SGA employait 7 apprentis et proposait un préapprentissage d'intégration dans le domaine de la logistique. APG|SGA participe financièrement et/ou en temps à des formations continues externes.

L'offre de formations continues internes est étendue sous forme de stages normalisés.

Culture de direction

APG|SGA souhaite promouvoir ses collaboratrices et collaborateurs et pourvoir les postes de direction en interne dans la mesure du possible. C'est pourquoi une offre de mentorat externe a été mise en place pour les collaboratrices et collaborateurs qui vont prendre de nouvelles fonctions de direction.

A l'avenir, diverses mesures seront mises en œuvre pour permettre une meilleure identification et un meilleur épanouissement des collaboratrices et collaborateurs ayant du potentiel.

Collaboratrices et collaborateurs

L'effectif a légèrement diminué par rapport à 2023. La proportion de femmes est restée constante dans l'ensemble du groupe, tout comme la proportion de femmes occupant des postes de direction.

En Suisse, environ 31% des collaboratrices et collaborateurs travaillent à temps partiel.

Des personnes de 26 nationalités différentes y sont employées.

Culture du retour d'information

L'organe de réflexion, composé de membres issus de divers horizons, se réunit régulièrement afin de communiquer rapidement et systématiquement les préoccupations et les idées du personnel à la direction d'entreprise.

Le dialogue annuel entre les membres du personnel, mené de manière participative, offre à tous une plate-forme supplémentaire de retour d'information, axée sur l'individualité et les valeurs de l'entreprise.

Politique de rémunération

APG|SGA offre une rémunération équitable, axée sur le marché et les performances. L'égalité salariale entre les sexes a été récompensée par le label Fair-ON-Pay Advanced. La recertification aura lieu début 2025.

Début 2024, tout le personnel a bénéficié d'une augmentation générale des salaires qui tenait compte de l'évolution du marché.

Avantages accessoires

Le personnel bénéficie d'avantages accessoires qui sont régulièrement revus et améliorés. Il s'agit notamment de réductions et d'offres qui lui sont réservées. En 2024, 34 collaboratrices et collaborateurs ont profité de la nouvelle possibilité d'acheter jusqu'à deux semaines de vacances supplémentaires par an à des conditions avantageuses.



People

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA

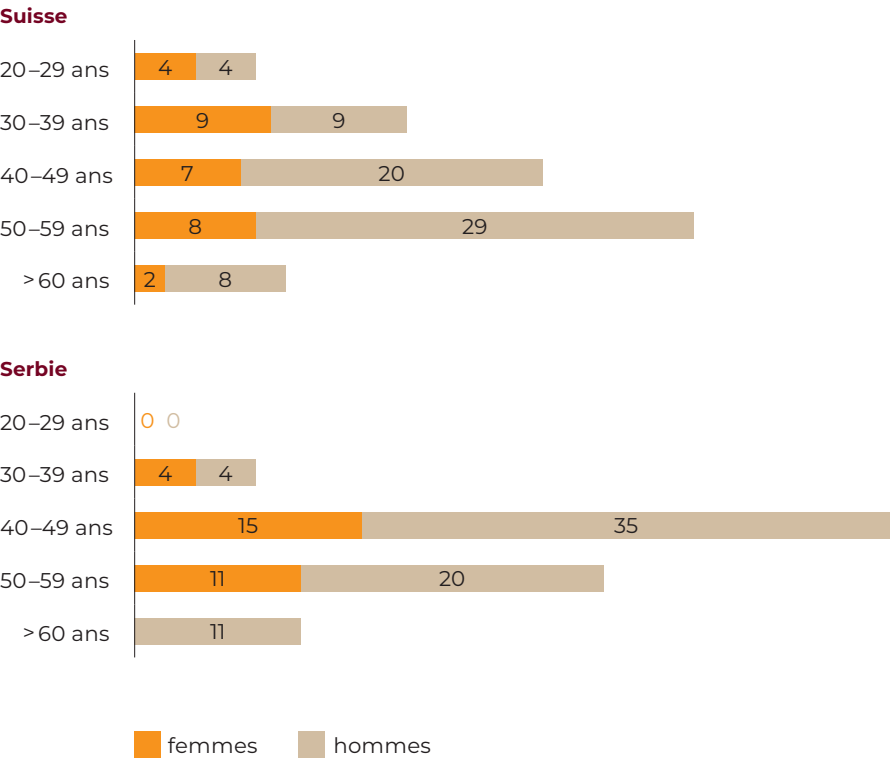
Etat au 31.12.2024

	Suisse		Serbie	
	2024	2023	2024	2023
Total ¹				
Nombre de collaboratrices et collaborateurs ²	429	442	46	48
Apprentis et stagiaires ³	7	8	0	0
Selon caractéristiques	2024	2023	2024	2023
Hommes, en %	72	72	70	71
Femmes, en %	28	28	30	29
Postes à temps plein (=100%), en %	77	76	100	100
Postes à temps partiel (<100%), en %	23	24	0	0
Part des employés à durée indéterminée	100	99	100	98
Part des employés à durée déterminée	0	1	0	2

¹ Base : équivalent plein temps 100%, pourcentages arrondis,
² Sans apprentis et stagiaires
³ Suisse, APG|SGA : commerce 6, logistique 1, informatique 0

Structure des âges

Etat au 31.12.2024, en pourcentage, sans apprentis et stagiaires





People

Sécurité et santé au travail

Les investissements dans les formations à la sécurité, la promotion de la santé et les mesures infrastructurelles soulignent l'engagement de l'APG|SGA pour le bien-être et la sécurité de son personnel.

Santé

APG|SGA met en œuvre le système et les méthodes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Le comité pour la sécurité au travail et la protection de la santé est responsable de la planification et de la mise en œuvre des projets et mesures relatifs à la sécurité et à la santé, avec le soutien d'une société de conseil externe.

Outre les formations obligatoires et régulières sur la sécurité, des séminaires facultatifs sur divers sujets liés à la santé font également partie d'un programme global de protection de la santé au travail. En outre, APG|SGA propose gratuitement des vaccinations contre la grippe et des cours de premiers secours. Depuis 2024, elle propose également des services de conseil externes et indépendants sur un large éventail de sujets, qui sont mis gratuitement et confidentiellement à la disposition de tout le personnel.

Accident/maladie

En 2024, 97% des collaboratrices et collaborateurs n'ont pas été absents en raison d'un accident du travail. Le nombre de jours d'absence dans l'ensemble de l'entreprise a augmenté de 37% par rapport à 2023 et a retrouvé son niveau d'il y a deux ans. Il est comparable à celui d'autres entreprises en Suisse.

Climat et équipement des locaux

Les postes de travail ergonomiques doivent permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi presque tous les postes de travail sont équipés de bureaux réglables en hauteur et de chaises de bureau de haute qualité.

Sécurité des bâtiments et protection incendie

Les sites du Grand-Saconnex, de Lausanne et de Sion ont été audités par un expert externe sur les thèmes de la sécurité des bâtiments et de la protection contre les incendies à l'aide des fiches de contrôle MSST. Sur le site de Zurich, l'office cantonal de l'économie a effectué un contrôle du système de sécurité mis en place.

En 2025, des audits de sécurité des bâtiments/de sécurité au travail/de protection contre les incendies seront réalisés sur les sites de Coire, Münchenstein et Wallisellen.

Responsabilité sociale et société

En tant qu'entreprise durable, APG|SGA assume sa responsabilité sociale dans sa chaîne d'approvisionnement et respecte les aspects légaux et éthiques de la publicité.

Chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs remplissent un questionnaire sur leurs efforts en matière de durabilité et de conformité. Sur cette base, le potentiel d'amélioration en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale a été déterminé lors d'entretiens individuels avec les principaux fournisseurs, et des mesures ont été définies si nécessaire.

Le code de conduite des fournisseurs permet aux fournisseurs et prestataires de services de répondre aux exigences d'APG|SGA en matière de protection de la santé, de droits des travailleurs, de protection de l'environnement et du climat ou de conformité.

Dans le cadre de l'évaluation des produits et des fournisseurs, la chaîne d'approvisionnement a été contrôlée pour détecter tout signe de travail des enfants, conformément à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants. Aucun soupçon fondé n'a pu être établi.

Sponsoring d'affiches et dons

Des organisations à but non lucratif et des manifestations culturelles et sportives sont soutenues par le biais de rabais généreux et de sponsoring d'affiches sous forme d'affichage supplémentaire ou de diffusions en complément de leurs campagnes réservées. En 2024, des prestations en nature d'une valeur média représentant une somme à deux chiffres en millions ont été fournies dans ce contexte. A l'occasion d'un don annuel, une organisation à but non lucratif est soutenue, en 2024, il s'agissait de PluSport Sport Handicap Suisse.

Collaboration avec des institutions sociales

Dans le domaine des achats et de l'élimination ou du recyclage des produits usagés, APG|SGA travaille régulièrement avec des institutions sociales.



Planet

Gestion environnementale

APG|SGA conçoit sa gestion environnementale globale comme un processus cyclique composé des parties suivantes : identification des aspects environnementaux importants, détermination d'objectifs, planification de mesures, gestion/surveillance de la mise en œuvre et, si nécessaire, ajustements. L'objectif est d'améliorer la performance environnementale de manière continue.

Stratégie

La direction d'entreprise et le Conseil d'administration inscrivent régulièrement des thématiques environnementales à l'ordre du jour. Ce faisant, ces organes adoptent des objectifs et discutent en détail de la mise en œuvre d'éventuelles mesures. Les objectifs concrets de réduction de gaz à effet de serre et les réductions visées influencent la prise de décision dans les activités opérationnelles.

Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques

En 2018, APG|SGA SA et la Société Générale d'Affichage SA se sont fixé un objectif de réduction à court terme des émissions de gaz à effet de serre, fondé sur des données scientifiques et permettant de limiter le réchauffement climatique à 1.5 °C. En 2024, ces objectifs initiaux ont été recalculés sur la base des émissions de l'ensemble du groupe en 2023 et élargis aux émissions indirectes de scope 3. En soumettant ces nouveaux objectifs à la SBTi et en les faisant valider, APG|SGA s'est engagée à atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2045 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Trajectoire de réduction

Afin d'atteindre les objectifs à court terme et de respecter notre trajectoire de réduction, nous achèterons également de l'électricité renouvelable en Serbie dans un avenir proche. Cela conduira à une réduction significative des émissions de scope 2. En outre, diverses mesures d'efficacité énergétique seront mises en œuvre dans les bâtiments et la conversion de la flotte en véhicules électriques, déjà entamée, sera accélérée.

A partir de 2030, nous convertirons entièrement les bâtiments à des systèmes de chauffage respectueux de l'environnement et achèverons la conversion de notre flotte. À partir de cette date, les émissions de scope 3 de la chaîne d'approvisionnement seront également considérablement réduites grâce à la coopération avec des fournisseurs respectueux du climat et à la mise en œuvre accrue de concepts d'économie circulaire.

Performance environnementale

APG|SGA contribue activement à la protection du climat et réduit les émissions de CO₂ et considère également d'autres impacts et thèmes environnementaux.

Les performances environnementales rapportées dans le présent rapport de gestion se réfèrent généralement aux limites du système appliquées depuis 2023, à savoir le groupe APG|SGA. Si seules certaines sociétés du groupe sont concernées, cela est explicitement indiqué.

Les objectifs climatiques d'APG|SGA

Objectif prioritaire : zéro émission nette

- APG|SGA s'engage à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2045 sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Objectifs à court terme 2030

- Réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 de 85 % d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2023.
- Augmentation de l'achat annuel d'électricité renouvelable de 70% à 100% d'ici à 2025.
- Réduction de 45% des émissions absolues de gaz à effet de serre dans le scope 3 d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2023.

Objectifs à long terme

- Réduction de 95 % des émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à l'exercice 2035 par rapport à l'année de référence 2023.
- Réduction de 90 % des émissions absolues de gaz à effet de serre dans le scope 3 d'ici à l'exercice 2045 par rapport à l'année de référence 2023.



Planet

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de CO₂ sont restées pratiquement constantes par rapport à 2023, bien qu'en 2024, le bilan ait dû inclure beaucoup plus de biens d'investissement en raison de l'extension de l'offre numérique en Suisse.

Bilan de base

Par rapport à 2023, l'impact environnemental du bilan de base a diminué de 1% et les émissions de gaz à effet de serre du bilan de base ont même diminué de 5%.

Consommation d'énergie

La consommation totale d'énergie en kWh a augmenté de 3% par rapport à 2023. Cela est dû à l'augmentation des besoins en électricité en raison de l'élargissement de l'offre numérique.

Trafic

La consommation de carburant et de combustible de l'ensemble de la flotte a diminué de 2% par rapport à 2023. Cela est dû à la combinaison d'une réduction du nombre de kilomètres parcourus et d'une conversion constante vers des formes de propulsion de substitution.

Le trafic pendulaire en Suisse a légèrement diminué, mais cela correspond à une légère baisse du pourcentage d'emplois. La part des trajets effectués avec les transports publics a augmenté de 7% tandis que la part des trajets effectués en voiture a diminué.

Des modèles de travail souples et un travail numérique simple contribueront également à réduire le trafic pendulaire à l'avenir. L'acquisition de véhicules économes en énergie et l'optimisation continue de la planification des tournées de pose devraient permettre de nouvelles réductions.

Consommation d'électricité

La consommation d'électricité en Suisse a augmenté de 6% par rapport à 2023. Alors que diverses mesures d'efficacité, telles que la conversion des supports publicitaires électriques, ont permis de réduire la consommation dans certains domaines, l'offre élargie de supports publicitaires numériques (18% de spots en plus par rapport à 2023) et l'expansion de la flotte électrique ont nécessité davantage d'électricité. Les supports publicitaires numériques sont responsables d'environ 54% de la consommation totale d'électricité en Suisse. L'électricité achetée en Suisse était à 100% de l'électricité verte portant le label de qualité « naturemade star ».

Deux installations photovoltaïques ont été mises en service sur les sites de Lausanne et de Wallisellen. Avec l'installation de Zurich, elles produisent environ un tiers de l'électricité nécessaire aux bâtiments en Suisse. La construction d'autres installations est en cours d'examen.

Energie de chauffage

Alors que la consommation d'énergie de chauffage avait pu être réduite au cours des années précédentes grâce à des mesures d'économie ciblées, à l'optimisation des systèmes de chauffage et à des mesures de rénovation sur certains bâtiments, elle est restée à peu près constante entre 2023 et 2024.

D'autres mesures d'optimisation visant à améliorer l'efficacité énergétique sont en cours de planification.

Elimination des déchets

Par rapport à l'année précédente, le volume total de déchets a diminué de 7%, soit 40 tonnes, en 2024. L'élimination de tous les matériaux est effectuée conformément aux normes élevées en vigueur dans le pays et est accompagnée par des partenaires de recyclage locaux. Pour les déchets d'affiches, l'objectif est d'atteindre un taux de recyclage de 90%. Dans la mesure du possible, le cycle de vie des produits qui ne sont plus nécessaires est prolongé par un traitement ou une réutilisation.

Matériaux

Avec nos partenaires de production, nous travaillons en permanence à l'utilisation de matériaux plus durables et à l'optimisation des processus afin de réduire les besoins en matières premières.

En raison de l'augmentation de la production publicitaire par rapport à 2023, une plus grande quantité de matériaux a néanmoins été utilisée pour les affiches classiques, les grands formats et la publicité dans les transports.

Classement de la protection du climat du CDP

En 2024, APG|SGA a obtenu la note B dans le « climate score » de l'organisation internationale de protection du climat CDP. APG|SGA poursuit l'établissement de rapports CDP et rendra également compte en 2025 au Pacte mondial des Nations unies. Ces mesures complètent ses propres rapports.



Planet

Objectifs climatiques à court terme 2030

Les nouveaux objectifs climatiques, validés par la SBTi, avec l'année de référence 2023, comprennent les scopes 1, 2 et 3 avec des limites de système élargies et restent conformes à l'objectif de 1.5 °C et à la réduction des émissions à zéro net.

Pour respecter la baisse linéaire de l'objectif à court terme dans les scopes 1 + 2, une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 12% serait prévue. En 2024, toutes les mesures prévues n'ont pas pu être mises en œuvre et seule une réduction de 5% a donc été atteinte.

Les émissions du scope 3 ont légèrement augmenté de 4%, ce qui signifie que la trajectoire de réduction n'est pas respectée pour le moment, car la réduction prévue de 6% n'a pas été atteinte. En particulier, l'achat exceptionnellement élevé de biens d'investissement, comme les supports publicitaires numériques, a contribué à cette augmentation des émissions indirectes en amont de la chaîne d'approvisionnement.

Emissions de gaz à effet de serre mesurées en comparaison avec la trajectoire de réduction scientifiquement fondée

	2024	2023	Diff.
Scope 1 + 2			
Near-Term Target APG SGA	3 562	4 054	-12%
Scope 1 + 2			
Emissions APG SGA	3 839	4 054	-5%
Scope 3			
Near-Term Target APG SGA	3 858	4 123	-6%
Scope 3			
Emissions AGP SGA	4 307	4 123	4%

Approvisionnement durable

APG|SGA s'engage à travailler avec des fournisseurs qui respectent toutes les lois et ordonnances environnementales, qui pratiquent une gestion environnementale systématique et s'efforcent d'améliorer continuellement leurs performances environnementales et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à atteindre un niveau net zéro.

Depuis 2024, l'accent est mis en particulier sur l'amélioration de la qualité des données pour le calcul de l'écobilan et des émissions de gaz à effet de serre. Les fournisseurs sont aidés à déterminer l'impact environnemental et les émissions de gaz à effet de serre des produits livrés et à mettre à la disposition d'APG|SGA des données primaires.

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des véhicules

La trajectoire de réduction des émissions de CO₂ de 118 g de CO₂/km, définie selon la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedure) pour l'achat de nouvelles voitures particulières, a pu être respectée. Seul un véhicule sur 14 a légèrement dépassé la valeur cible de 134 g de CO₂/km.

Mobilité électrique

Le nombre de véhicules électriques ne cesse d'augmenter. En 2024, la moitié de tous les nouveaux véhicules achetés pour l'affichage en Suisse étaient des véhicules électriques. En 2025, la catégorie des voitures de tourisme devrait être exclusivement composée de véhicules électriques.

Electricité écologique

L'électricité achetée en Suisse pour la publicité lumineuse, la publicité numérique, tous les immeubles commerciaux ainsi que les véhicules électriques provient à 100% de l'énergie hydraulique suisse et porte le label écologique « naturemade star ». Le reste de l'électricité utilisée en Suisse provient de nos installations photovoltaïques.

Vêtements de travail

Tous les articles de vêtements de travail portés par les afficheurs et les techniciens sont certifiés par les labels Fair Wear et OEKO-TEX® Standard 100. Nous entretenons un partenariat de longue date avec nos deux fournisseurs.



Prosperity

Pérennité de l'entreprise

La rentabilité optimale constitue le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise.

Réussite commerciale

Au cours de l'exercice 2024, le groupe APG|SGA a réalisé un EBIT de CHF 36.5 millions ainsi qu'un résultat consolidé de CHF 30.3 millions. Le cash flow provenant des activités d'exploitation s'est élevé à CHF 41.0 millions.

L'élargissement de l'offre numérique a entraîné une augmentation de 18 % du nombre de spots publicitaires par rapport à l'année précédente.

APG|SGA s'efforce en permanence de poursuivre les objectifs définis et de mettre en œuvre de nouvelles idées de produits. Toutes les décisions sont prises dans l'intérêt de la réussite à long terme de l'entreprise.

Politique attrayante pour les actionnaires

APG|SGA vise un rendement attrayant pour ses actionnaires et verse des dividendes appropriés qui correspondent au cours des affaires.

Dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 12 par action pour l'exercice 2024.

Infrastructure et processus

APG|SGA acquiert et exploite des infrastructures durables et de grande qualité comme des bâtiments, installations et outils.

Amélioration continue

Des révisions de processus visant à accroître l'efficacité des méthodes de travail et du flux de matériaux sont mises en œuvre en continu. Parmi les réalisations majeures de l'année 2024 figurent divers processus de numérisation, la certification EcoEntreprise développement durable et responsabilité sociale, la mise en place du comité RSE et l'élaboration de diverses solutions d'interface avec des prestataires de services et des fournisseurs de premier plan.

Conformité

APG|SGA respecte toutes les lois, directives et normes. APG|SGA vérifie l'efficacité des systèmes de contrôle et des directives internes. En cas de comportement fautif, des mesures appropriées sont prises.

Code de conduite

Le code de conduite interne, qui découle de la philosophie et des valeurs de l'entreprise, est contraignant pour tout le personnel. Il est régulièrement contrôlé et mis à jour si nécessaire.

Il existe en outre un code de conduite des fournisseurs, qui est appliqué dans la chaîne d'approvisionnement d'APG|SGA et fait partie intégrante de toutes les procédures d'achat.

Lutte contre la corruption

Le comité de conformité vérifie le respect des directives anticorruption, les met à jour et se tient à disposition pour répondre aux questions et donner des conseils. Il est habilité à autoriser toutes les invitations de l'APG|SGA à des clients, partenaires et autres parties prenantes externes qui dépassent la valeur monétaire définie dans les directives.

Pour les nouveaux membres du personnel, il est obligatoire de suivre avec succès la formation en ligne sur les directives anticorruption dans le premier trimestre suivant leur entrée dans l'entreprise. La formation est révisée périodiquement et doit ensuite être suivie à nouveau par tous les membres du personnel.

Ligne téléphonique d'alerte

Une ligne téléphonique d'alerte est à la disposition de tous les membres du personnel pour signaler d'éventuelles violations de la conformité ou d'autres comportements fautifs. L'existence de la ligne est communiquée au moins une fois par an au personnel par différents canaux.

En 2024, de nouveau, aucun signalement n'a été reçu.

Jalons pour la mise en œuvre des principes directeurs environnementaux

1999

Introduction de la comptabilité énergétique, acquisition des premiers véhicules à gaz, premiers cours Eco-Drive

2000

Adoption de la Charte environnementale intégrant une dimension majeure : « Nous réduisons les nuisances environnementales au-delà des prescriptions légales sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, dans le respect des principes fondamentaux : éviter, diminuer, revaloriser. »

2001

Premier rapport intermédiaire, instauration du recyclage systématique des déchets d'affiches

2002

Acquisition des premiers véhicules hybrides. Début des transformations sur d'anciens caissons lumineux pour accroître l'efficacité énergétique

2003

Premier rapport environnemental

2004

Lancement des opérations d'assainissement thermique des bâtiments

2005

Première édition du dossier annuel « Faits et chiffres »

2008

100% d'éco-courant pour les supports publicitaires lumineux ; l'environnement fait la une du rapport de gestion

2012

Le courant des bâtiments provient à 100% d'énergies renouvelables : celles-ci couvrent désormais la consommation totale d'électricité d'APG|SGA

2013

Optimisation des concepts d'éclairage actuellement en place dans les supports publicitaires



2014

100% d'éco-courant « naturemade star » pour les bâtiments : la consommation totale d'électricité d'APG|SGA est couverte à 100% par de l'éco-courant

2016

Stratégie d'acquisition interne pour les supports publicitaires numériques (efficacité énergétique). Mise à niveau avec les ePanels de dernière génération induisant une économie de 80%

2017

Transformation de la mesure de la performance environnementale en mesure de la durabilité par l'ajout d'indicateurs sociaux et sociétaux

2019

Premiers raccordements au réseau de chauffage urbain et introduction d'objectifs climatiques fondés scientifiquement et conformes à l'horizon futur de 1.5°C

2022

Création du poste de chef de la durabilité

2023

Mise en place de la première installation photovoltaïque, extension du bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'ensemble du groupe

2024

Validation par SBTi des nouveaux objectifs climatiques à l'échelle du groupe pour les scopes 1, 2 et 3



Bilan consolidé

Actifs	en 1000 CHF	31.12.2024	31.12.2023
Immobilier		24 523	25 120
Supports publicitaires		18 019	17 082
Autres immobilisations corporelles		4 304	3 711
Immobilisations corporelles		46 846	45 913
Impôts différés actifs		1 710	1 813
Autres immobilisations financières		5 237	5 910
Immobilisations financières		6 947	7 723
Goodwill		9 053	9 709
Droits publicitaires contractuels		10 041	10 899
Immobilisations incorporelles		19 094	20 608
Actifs immobilisés		72 887	74 244
Stocks		4 495	5 116
Clients		42 613	40 197
Autres débiteurs		8 961	9 461
Comptes de régularisation de l'actif		7 841	10 489
Liquidités et placements à terme		56 411	51 603
Actifs circulants		120 321	116 866
Total		193 208	191 110

Passifs	en 1000 CHF	31.12.2024	31.12.2023
Capital-actions		7 800	7 800
Réserves de capital		13 102	13 028
Actions propres		-560	-864
Ecart de conversion		-5 116	-5 374
Bénéfice reporté		66 594	69 268
Capitaux propres		81 820	83 858
Autres dettes à long terme		54	167
Provisions		3 656	3 804
Impôts différés passifs		2 734	2 657
Capitaux étrangers à long terme		6 444	6 628
Fournisseurs		23 268	15 595
Impôts dus		4 788	4 338
Autres créanciers		30 398	31 636
Comptes de régularisation du passif		46 317	47 849
Provisions		173	1 206
Capitaux étrangers à court terme		104 944	100 624
Capitaux étrangers		111 388	107 252
Total		193 208	191 110

Compte de profits et pertes consolidé

en 1000 CHF	2024	2023	Variation
Revenus publicitaires	326 945	325 632	0.4 %
Revenus immobiliers	1 834	1 828	0.3 %
Autres revenus d'exploitation	4 047	1 298	211.7 %
Recettes d'exploitation	332 826	328 758	1.2 %
Redevances et commissions	-195 358	-196 826	-0.7 %
Frais de personnel	-58 464	-57 968	0.9 %
Frais d'exploitation et d'administration	-32 829	-31 984	2.6 %
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	46 175	41 980	10.0 %
Amortissements des immobilisations corporelles	-7 921	-8 488	-6.7 %
Amortissements des immobilisations incorporelles	-1 067	-1 046	2.0 %
Amortissements goodwill	-657	-657	
Résultat d'exploitation (EBIT)	36 530	31 789	14.9 %
Résultat financier	521	99	
Résultat ordinaire avant impôts sur les bénéfices	37 051	31 888	16.2 %
Impôts sur les bénéfices	-6 776	-5 073	33.6 %
Résultat net du groupe	30 275	26 815	12.9 %
Bénéfice par action de base et dilué, en CHF	10.10	8.95	12.8 %

Capitaux propres consolidés

en 1000 CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Actions propres	Différences de conversion	Bénéfice reporté	Capitaux propres
au 01.01.2023	7800	13034	-894	-4109	7539.3	91224
Résultat net du groupe					26815	26815
Différences de conversion				-1265		-1265
Distributions					-32940	-32940
Achat d'actions propres			-563			-563
Vente d'actions propres		4	593			597
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-10				-10
au 31.12.2023	7800	13028	-864	-5374	69268	83858
Résultat net du groupe					30275	30275
Différences de conversion				258		258
Distributions					-32949	-32949
Achat d'actions propres			-159			-159
Vente d'actions propres		81	463			544
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-7				-7
au 31.12.2024	7800	13102	-560	-5116	66594	81820

Flux de trésorerie consolidés

en 1000 CHF	2024	2023
Résultat net du groupe	30 275	26 815
Amortissements	9 645	10 191
Variation des provisions	-790	-861
Variation des impôts différés	174	-187
Résultat financier sans effet sur les liquidités	-97	107
Bénéfices sur vente d'actifs	-3 484	-1 254
Variation des stocks	627	-452
Variation des clients et autres débiteurs	-1 808	-4 110
Variation des comptes de régularisation actif	2 721	-5 694
Variation des fournisseurs et autres créanciers	4 999	9 130
Variation des comptes de régularisation passif	-1 276	1 357
Cash flow provenant des activités d'exploitation	40 986	35 042
Acquisitions d'immobilisations	-7 515	-5 055
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-171	-27
Ventes d'immobilisations corporelles	3 946	1 365
Produit de la cession d'autres immobilisations financières	99	
Cash flow provenant des investissements	-3 641	-3 717
Achat d'actions propres	-158	-563
Vente d'actions propres	537	587
Dividendes aux actionnaires APG SGA SA	-32 949	-32 948
Cash flow provenant du financement	-32 570	-32 924
Différence de change sur les liquidités	33	-109
Variation de trésorerie	4 808	-1 708
Liquidités au 1 ^{er} janvier	51 603	53 311
Liquidités au 31 décembre	56 411	51 603

Explication des termes financiers

Cash flow disponible Flux de trésorerie résultant des opérations d'exploitation sous déduction du flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement

Degré d'autofinancement Capitaux propres en % du total du bilan

EBITDA Earnings before interest, taxes, depreciation of property, plant and equipment, and amortization of intangible assets : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements des immobilisations corporelles et amortissements des immobilisations incorporelles

EBIT Earnings before interest and taxes : résultat d'exploitation avant intérêts et impôts

Marge du cash flow Cash flow provenant des activités d'exploitation en % des recettes d'exploitation

P/E ratio Price/Earnings ratio : cours boursier par rapport au bénéfice par action

ROE Return on equity : résultat net du groupe en % de la moyenne des capitaux propres (rendement des capitaux propres)

Taux de distribution Distribution en % du résultat net du groupe

Sources

Rapport financier/Financial Report

Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais.
Il est disponible gratuitement ou peut être téléchargé
au format pdf :

www.apgsga.ch/rapport

Mission d'entreprise

Les textes complets de la mission d'entreprise et du code
de conduite peuvent être consultés sous :

www.apgsga.ch/mission-dentreprise

Rapport de durabilité

Rapport sur la durabilité complet :

www.apgsga.ch/durabilite

Principales échéances

- clôture de l'exercice financier : 31 décembre
- publication des résultats annuels 2024 : 13 mars 2025
- publication du rapport de gestion : 13 mars 2025
- Assemblée générale : 24 avril 2025
- clôture semestrielle : 30 juin
- publication des résultats semestriels 2025 : 25 juillet 2025

APG|SGA SA
Carrefour de Rive I
CH-1207 Genève
T +41 58 220 70 00
F +41 58 220 70 97
investors@apgsga.ch
www.apgsga.ch

Couverture

Les surfaces publicitaires d'APG|SGA en montagne – comme sur la couverture à Zermatt – garantissent une grande visibilité dans un décor unique.

Impressum

Edition : APG|SGA SA
Mise en page, lithos et impression :
Multicolor Media Luzern

Le présent rapport est disponible en français, allemand et anglais. Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais. Les deux documents sont disponibles gratuitement ou peuvent être téléchargés au format pdf :
www.apgsga.ch/rapport

2025 © APG|SGA SA
Tous droits réservés

